

# Tarifs

AU 1<sup>ER</sup> JANVIER 2025

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

## PROFESSIONNELS ET ASSOCIATIONS

CHEFS D'ENTREPRISE, PROFESSIONS LIBÉRALES,  
COMMERÇANTS, ARTISANS,  
ASSOCIATIONS DE PROXIMITÉ

# SOMMAIRE

<b>1. Votre compte au quotidien</b>	<b>4</b>	4.4. Commissions spécifiques	32
1.1. L'ouverture et la vie du compte	4	4.5. Les prélèvements SEPA et SEPA B2B	32
1.2. JAZZ Pro	4	4.6. Les chèques	32
1.3. Les relevés de compte	6	4.7. Les effets de commerce	33
1.4. La tenue de compte	7		
1.5. Les services en Agence	8	<b>5. Vos financements professionnels</b>	<b>34</b>
1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier	8	5.1. Le financement du cycle d'exploitation	34
1.7. Associations - vos opérations spécifiques	9	5.2. Le crédit court terme	34
		5.3. Les crédits d'investissement	35
<b>2. Vos services de Banque à distance</b>	<b>10</b>	5.4. Les garanties	35
2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO	10	<b>6. Votre protection</b>	<b>36</b>
2.2. Sogecash Net	11	6.1. Votre protection	36
2.3. Téléphone	14	6.2. La protection de votre affaire	37
2.4. Télétransmission	14	6.3. La protection de vos salariés	38
2.5. Autres services de cash management	15		
<b>3. Vos encaissements et vos règlements</b>	<b>16</b>	<b>7. Vos placements professionnels</b>	<b>39</b>
3.1. Les encaissements par cartes	16	7.1. Les comptes d'épargne	39
3.2. Les paiements par cartes	20	7.2. L'épargne retraite et salariale	39
3.3. Les virements occasionnels SEPA	24	7.3. Les opérations sur valeurs mobilières	41
3.4. Les virements permanents SEPA	25	<b>8. Produits et services n'étant plus commercialisés</b>	<b>47</b>
3.5. Les prélèvements SEPA et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)	25	8.1. Votre compte au quotidien	47
3.6. Les chèques	26	8.2. Vos encaissements	48
3.7. Les effets de commerce : Lettres de Change et Billets à Ordre	28	8.3. Votre protection	49
3.8. Les espèces	29	8.4. Vos placements professionnels	50
<b>4. Vos opérations avec l'étranger</b>	<b>30</b>	<b>9. Résoudre un litige</b>	<b>51</b>
4.1. Les opérations de change	30	<b>Société Générale à votre service</b>	<b>55</b>
4.2. Les opérations Carte Business	30	<b>Lexique</b>	<b>58</b>
4.3. Les virements	31	<b>Zones européennes</b>	<b>60</b>

Société Générale s'engage à accompagner les chefs d'entreprise, professions libérales, commerçants, artisans, et associations dans la réalisation de leurs projets.


Ainsi, nous nous attachons à construire avec nos clients une **relation durable** fondée sur la **confiance** et la **transparence**.

Dans cette optique, vous trouverez dans cette brochure les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels et associations. Elles annulent et remplacent à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025 les précédentes conditions.

Pour toute information complémentaire ou pour des opérations qui ne seraient pas présentées dans ce document, n'hésitez pas à prendre contact avec votre Conseiller de clientèle. La brochure est aussi disponible sur [professionnels.sg.fr](https://professionnels.sg.fr).

---

#### REPÈRE VISUEL :

Les opérations réalisées en agence signalées par le symbole  peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement avec nos services Internet et mobiles (hors tarification Progéliance Net et options et hors coûts de connexion facturés par votre fournisseur d'accès à Internet/opérateur téléphonique).


---

Le terme **mini** signifie minimum et **maxi** signifie maximum.

---

 : nouveau service

---

 Les produits et les services signalés par ce symbole concernent uniquement les clients déjà détenteurs des-dits produits ou services. Ils ne peuvent plus être souscrits par les autres clients professionnels et associations.

---

Le symbole **I TVA** dans la marge indique les commissions assujetties. La majorité des commissions de cette brochure est exonérée de TVA. Cependant, conformément aux règles applicables aux établissements bancaires en matière de TVA, certaines opérations restent taxables de plein droit. Ainsi lorsque la TVA est due, s'ajoute au montant des commissions fixes ou proportionnelles exprimées hors taxes, la TVA au taux en vigueur à la date de l'opération.

---

Les mots marqués d'une étoile\* sont définis dans le lexique (p. 58).

# 1. VOTRE COMPTE AU QUOTIDIEN

## 1.1. L'ouverture et la vie du compte

▪ Ouverture d'un compte	Gratuit
▪ Délivrance d'un Relevé d'Identité Bancaire International (RIB-BIC*/IBAN)	Gratuit
▪ Ouverture d'un compte de capital	Gratuit
▪ Transfert de compte dans une autre agence Société Générale	Gratuit

→ En cas de changement d'Agence, vous conservez le même numéro de compte, évitant ainsi tout changement de carte, de chéquier et toute modification de domiciliation de vos virements et prélèvements.

▪ Enregistrement d'un changement d'adresse	Gratuit
▪ Clôture de compte <sup>(1)</sup>	Gratuit
▪ Frais de lettre pour actualisation du dossier client*	20,00 €
▪ Frais de recherche d'adresse erronée (PND <sup>(2)</sup> )	<b>I TVA</b> 20,00 €
▪ Services Bancaires de Base* (SBB) Ensemble de services bancaires fournis dans le cadre du droit au compte prévu par les articles L312-1 et D312-5-1 du <i>Code monétaire et financier</i> .	Gratuit
▪ Service Bienvenue Pro (Service d'aide au changement de domiciliation bancaire) Société Générale s'occupe, pour le compte de ses clients professionnels lui ayant donné mandat, des formalités liées au changement de leurs coordonnées bancaires. <i>Arrêt du service à compter d'octobre 2025</i>	Gratuit

## 1.2. **JAZZ pro** la solution qui vous avantage et qui simplifie votre gestion bancaire

Avec JAZZ Pro, bénéficiez des services indispensables à la gestion quotidienne de votre compte courant professionnel. La cotisation mensuelle à JAZZ Pro est connue d'avance et vous permet de réaliser des économies par rapport aux services facturés à l'unité.

▪ Cotisation mensuelle	<b>I TVA<sup>(3)</sup></b> 41,00 € par mois
- Pour les adhérents détenant également JAZZ ou Sobrio à titre privé	<b>I TVA<sup>(3)</sup></b> 32,80 € par mois soit 20% de réduction <sup>(4)</sup>

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Le virement de clôture de compte effectué par le conseiller est facturé lorsque le client ne procède pas par lui-même au retrait des fonds.

(2) Pli Non Distribué. Partiellement soumis à la TVA.

(3) Partiellement soumis à la TVA.

(4) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

---

## Avec JAZZ Pro bénéficiez de services et d'avantages tarifaires sur vos frais bancaires

---

- **Commission de mouvement à hauteur de 12 500 € d'opérations débitrices par mois<sup>(1)</sup>** (exemple: coût sans JAZZ Pro sur une base de 12 500 €/mois de dépenses à 2 ‰ = 25 €/mois)
- **Frais fixes de tenue de compte**  
(coût sans JAZZ Pro: minimum 27,00 €/mois)
- **Commission d'ouverture et d'actualisation de dossier administratif** (coût sans JAZZ Pro: 160,00 €/an ou 260,00 €/an selon votre chiffre d'affaires) (page 7)
- **L'accès à nos services de banque à distance (Progéliance Net & L'Appli SG PRO<sup>(2)</sup>)**  
(coût sans JAZZ Pro: 24,00 €/mois)
- **6 services**
  - Mise en opposition sur chèques, mise en opposition ou révocation d'un mandat de prélèvement SEPA et remplacement des cartes en cas de perte, de vol ou d'utilisation frauduleuse
  - Abonnement au service de représentation automatique des chèques remis sur votre compte et revenus impayés pour défaut de provision
  - Traitement des chèques remis sur votre compte et revenus impayés, pour tout autre motif que le défaut de provision
  - Retraits d'espèces avec votre carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business en euro dans les distributeurs automatiques de billets, en France et dans les pays de la zone Euro (Page 60).
  - Émission de 3 chèques de banque par an
  - ADAP (Assurance Décès Accidentel), une garantie décès accidentel sur vos découverts professionnels<sup>(3)</sup>. Cette garantie prévoit le versement d'un capital égal au montant du découvert constaté sur vos comptes professionnels, à la date effective du décès accidentel<sup>(4)</sup>.

**inclus  
dans**  
JAZZ  
**pro**

- 
- (1) Au-delà de ce seuil, cette commission est due aux conditions définies avec le client.
- (2) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2025: 24 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.
- (3) Jusqu'à l'échéance annuelle qui suit votre 80<sup>e</sup> anniversaire. Contrat d'assurance collective en cas de décès accidentel, de Sogécap, compagnie d'assurance vie et de capitalisation, entreprise régie par le *Code des assurances*, présenté par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr))
- (4) Dans la limite de 7620 euros pour l'ensemble des comptes détenus dans une même Agence Société Générale.

## Et en plus, bénéficiez d'avantages supplémentaires

### ▪ Réduction sur les services

- **Carte Business<sup>(1)</sup>**
- **Monetia** : contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location de TPE, la maintenance et l'assistance téléphonique<sup>(2)</sup>
- **Quiétis Pro** : offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (voir page 36) **-25 %**
- **Progécarte sans Contact** : offre de location de TPE avec services associés<sup>(3)</sup>  
*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023.*

### ▪ Réduction croisée

- Bénéficiez d'une réduction sur vos cotisations JAZZ Pro et JAZZ ou Sobrio quand vous détenez les deux offres. **-20 %<sup>(4)</sup>**



### ▪ Votre fidélité récompensée par une cotisation réduite de vos cartes Business

- Une réduction supplémentaire sur la prochaine cotisation de votre carte bancaire en fonction du montant des dépenses annuelles réalisées.

Découvrez les modalités du programme aux conditions générales JAZZ Pro, et sur le site [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr)

**JAZZ pro** **DOUBLE AVANTAGE à la carte !**

**25 %** de réduction sur votre cotisation carte CB Visa Business ou CB Visa Gold Business

**+** ..... **ou** .....

**25 %** de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Business<sup>(5)</sup>.

**35 %** de réduction supplémentaire (sur le tarif réduit) pour la carte CB Visa Gold Business<sup>(6)</sup>.

## 1.3. Les relevés de compte

▪ Mise à disposition du Relevé de compte électronique dans Progéliance Net, périodicité mensuelle **Gratuit**

▪ Mensuels **Gratuit**

- (1) Pour les cartes Business, la réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.
- (2) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de Monetia rattachée au même compte courant que JAZZ Pro.
- (3) Réduction sur la location du terminal de paiement électronique (cf. p. 16).
- (4) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.
- (5) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 7 500 €.
- (6) Sous réserve de paiements annuels par carte (hors retrait) supérieurs ou égaux à 15 000 €.

▪ Par quinzaine	8,00 € par mois
▪ Hebdomadaires	8,80 € par mois
▪ Journaliers	50,00 € par mois
▪ Classés par rubrique (chèques virements,...)	16,30 € par an
▪ Relevé d'intérêts standard papier (par relevé)	18,80 €
Le Relevé d'intérêts détaille le calcul des intérêts et commissions de tenue de compte.	
▪ Demandes particulières	<b>Nous consulter</b>
Délivrance d'arrêtés de compte avec écritures reclassées dans l'ordre croissant des dates de valeurs ou tout service particulier demandé par le client.	
▪ Courriers conservés à l'Agence à la demande du client (par compte)	15,00 € par mois

## 1.4. La tenue de compte

- Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...) pour les professionnels
  - Votre chiffre d'affaires :
    - Jusqu'à 750 000 euros 160,00 € par an
    - Au-delà de 750 000 euros 260,00 € par an

**JAZZ pro** Exonération de la Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client pour les détenteurs de JAZZ Pro.

- Commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client (juridique, fiscale, comptable...) pour les associations
  - Associations ayant un budget inférieur à 300 000 euros et/ou ayant moins de 10 salariés permanents 160,00 € par an
  - Associations ayant un budget supérieur à 300 000 euros et/ou ayant plus de 10 salariés permanents mini 350,00 € par an

- Frais fixes de tenue de compte<sup>(1)</sup>
  - Compte professionnel en euro mini 27,00 € par mois
  - Compte de syndicat de copropriétaires en euro mini 7,00 € par mois
  - Compte en devises mini 32,00 € par mois

**JAZZ pro** Exonération des frais fixes de tenue de compte en euro pour les détenteurs de JAZZ Pro.

- Commission de mouvement\*<sup>(1)</sup>

Cette commission s'applique uniquement sur les comptes courant professionnels sur le montant des opérations au débit du compte

  - Compte en euro ou en devises jusqu'à 2,00 ‰<sup>(2)</sup>
    - avec un minimum de perception par mois 8,00 € par mois

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Ces frais mensuels sont calculés et perçus à la fin de chaque période d'arrêté.

(2) Mini 0,80 ‰.

**JAZZ pro** La commission de mouvement est incluse dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 12 500 € de mouvements débiteurs mensuels. Au-delà de ce seuil, cette commission est due selon les conditions définies avec le client.

---

▪ **Frais de tenue de compte inactif<sup>(1)</sup>**

Par période de 12 mois d'inactivité au sens de l'article L.312-19 du *Code monétaire et financier*.

- Frais par compte maxi 30,00 € <sup>(2)</sup>

## 1.5. Les services en Agence

---

▪ **Recherche de documents (par document) I TVA**

- Relevés de compte 18,00 €

- Autres documents

• Recherche de documents datant d'un an ou moins 18,00 €

• Recherche de documents datant de plus d'un an 35,30 €

- Supplément par photocopie 0,70 €

- Demande de renseignements spéciaux (par compte) I TVA mini 190,00 €

Cette commission, déterminée selon l'importance de la demande, s'applique aux demandes de renseignements reçues des sociétés chargées de la comptabilité des entreprises. Les renseignements sont communiqués après accord écrit préalable du titulaire du compte.

---

▪ **Location de coffre-fort<sup>(3)</sup> I TVA à partir de 112,50 € par an**

---

 ▪ **Renseignements commerciaux France CYCLÉA INFOS**

Le forfait choisi permet l'accès illimité à des informations financières et économiques sur une liste définie d'entreprises, à une mise sous surveillance de ces dernières, et l'accès à un outil de pilotage.

Il permet d'accéder à des modules complémentaires payants :

- Ciblage, assurance à la carte... Étude personnalisée

## 1.6. Les incidents de fonctionnement nécessitant un traitement particulier

---

▪ **Commission d'intervention**

Somme perçue par la banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier (présentation d'un ordre de paiement irrégulier, coordonnées bancaires inexactes, absence ou insuffisance de provision...).

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Les comptes et livrets d'épargne, et les comptes titres ne sont pas concernés par cette facturation.

(2) Toute sortie de l'inactivité du compte avant la fin de la période de 12 mois donnera lieu à la perception de frais au prorata. Voir aussi la définition figurant en page 58.

(3) Les tarifs de location de coffre-fort sont consultables sur [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr) et disponibles en agence auprès de votre conseiller.



- Par opération et dans le cadre de la signature d'une Convention de Trésorerie Courante, dans la limite de 6 par jour	10,00 €
- Par opération, hors Convention de Trésorerie Courante	16,00 €
<b>▪ Frais par saisie attribution, par saisie conservatoire</b>	<b>140,00 €</b>
<b>▪ Frais par saisie administrative à tiers détenteur</b>	
La saisie administrative à tiers détenteur remplace l'avis, l'opposition et la saisie à tiers détenteur, l'opposition administrative, la saisie de créance simplifiée et l'avis de saisie en matière de contributions indirectes	10 % du montant dû au Trésor Public (max. 100,00 €)
<b>▪ Frais de lettre d'information pour compte débiteur non autorisé</b>	
Cette lettre vous invite à approvisionner votre compte dans les meilleurs délais lorsque celui-ci est à découvert ou lorsqu'il dépasse son autorisation de découvert. Dans ces cas, plusieurs de ces lettres peuvent vous être envoyées successivement jusqu'à régularisation complète de votre situation	16,00 €

## 1.7. Associations - vos opérations spécifiques

### Quiétis Associations<sup>(1)</sup>

Produit d'assurances des papiers et moyens de paiement de l'association et service d'informations juridiques et fiscales par téléphone.

<b>▪ Par compte bancaire (cotisation mensuelle)</b>	<b>3,80 €</b>
---	---------------

### JAZZ Associations<sup>(2)</sup>

<b>▪ Cotisation mensuelle</b>	<b>I TVA<sup>(3)</sup> 13,00 €</b>
-------------------------------	------------------------------------

Sont inclus dans JAZZ Associations :

- l'abonnement à Progéliance Net (hors options),
- l'assurance Quiétis Associations,
- les frais fixes mensuels de tenue de compte, la commission annuelle d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de votre situation comptable, juridique et fiscale,
- les frais de mise en opposition sur chèque(s) et prélèvement(s) (y compris les révocations de mandat de prélèvements),
- les frais d'émission de trois chèques de banque par an.

(1) Dans les limites des stipulations contractuelles. Quiétis Association est composé de contrats collectifs d'assurance et d'assistance souscrits par Société Générale auprès de Sogessur et de Juridica, entreprises régies par le *Code des assurances*, et présentés par Société Générale, dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>), en sa qualité d'Intermédiaire en assurances, immatriculation ORIAS n° 07 022 493 ([www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

(2) Offre destinée aux associations de proximité (budget annuel inférieur à 300 000 EUR et/ou ayant moins de 10 salariés permanents).

(3) Partiellement soumis à TVA.

## 2. VOS SERVICES DE BANQUE À DISTANCE

### 2.1. Progéliance Net & L'Appli SG PRO<sup>(1)</sup>

- **Abonnement mensuel<sup>(2)</sup>(services Internet et mobile)** **I TVA 24,00 €**
- Prestations incluses (services essentiels)
    - Consultation des comptes professionnels et privés
    - Saisie de virements SEPA (ordinaires et instantanés<sup>(3)</sup>)
    - Saisie de virement permanent France et dans l'ensemble de la zone SEPA
    - Gestion des bons à payer d'effets de commerce (LCR/BOR)
    - Gestion des encaissements par cartes bancaires (uniquement pour Progéliance Net)
    - Alertes et informations sur les opérations du jour et à venir
    - Mise en opposition Carte Business
    - Verrouillage / déverrouillage Carte Business
    - Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business
    - Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business
    - Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business
    - Consultation code secret Carte Business
    - Demande exceptionnelle de capacité de paiement Carte Business<sup>(4)</sup>
    - Kit de contestation Carte Business

**JAZZ pro** L'abonnement aux services essentiels de Progéliance Net est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Progéliance Net & L'Appli SG PRO<sup>(1)</sup> pour les SCI** **I TVA 20,00 € par mois**
- Votre accès à la banque à distance (Progéliance Net et L'Appli SG PRO<sup>(1)</sup>) avec les prestations incluses comme ci-dessus décrites (services essentiels)
- Votre avantage frais de tenue de compte<sup>(5)</sup> **Gratuit**

**JAZZ pro** Pour les adhérents de JAZZ Pro<sup>(6)</sup>. **I TVA 15,00 € par mois soit 25 % de réduction**

(1) L'accès à L'Appli SG PRO nécessite l'abonnement au service de banque à distance Progéliance Net (tarif au 01/01/2025 : 24 € HT/mois). Hors coûts de connexion à Internet et abonnement aux options de Progéliance Net.

(2) Hors commissions de traitement des opérations. Voir rubrique « Vos encaissements et vos règlements ».

(3) Sous réserve de la disponibilité du service.

(4) Selon conditions spécifiques.


(5) Frais de tenue de compte inclus correspondant aux frais fixes mensuels de 27,00 €, aux frais pour commission d'ouverture de dossier administratif et d'actualisation de la situation client, et aux frais de commission de mouvements quel que soit le montant des dépenses mensuelles.

(6) Pour les représentants légaux adhérents de JAZZ Pro via une autre entité juridique.

---

## ▪ Services proposés en option

- Saisie virement international **Option gratuite**
- Saisie de remises de prélèvements SEPA **I TVA 7,20 € par mois**
- Saisie de remises d'effets de commerce **I TVA 7,20 € par mois**
- Téléchargement aux formats interbancaires (relevés 120, remises d'ordres 160, 320 et Iso 20022) **I TVA 7,20 € par mois**
  - Remises d'ordres de virements, effets de commerce et prélèvements SEPA
  - Transferts de relevés de comptes (au-delà de 50/mois, 0,35 € l'enregistrement)
- Suivi/signature des télétransmissions **I TVA 7,20 € par mois**
- Notification SMS/E-mail **I TVA 2,50 € par mois**
- Relevé d'intérêt électronique (par relevé) **I TVA 4,00 €**
- Notification par L'Appli SG PRO **Gratuit**

→ Les opérations réalisées en Agence signalées dans ce document par le symbole  peuvent être réalisées à moindre coût ou gratuitement sur Internet et mobile (hors tarification Progéliance Net et options).

---

- Service donnant lieu à une tarification supplémentaire à l'utilisation 0,50 €
  - Visualisation d'une image numérisée d'un chèque ou d'un bordereau de remise (Service Relevés de chèques) (par image)

 Ce service est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

## 2.2. Sogecash Net

---

Les frais relatifs à chaque abonnement sont perçus mensuellement sauf stipulations contraires dans le contrat concerné.

Ces frais ne comprennent pas la commission de traitement des opérations (voir la rubrique « Vos opérations avec l'étranger » pages 30 à 33).

Ensemble de services sur Internet permettant d'accéder à des fonctions bancaires et financières, notamment sous les formes suivantes :

- d'une offre Sogecash Net Évolution,
  - et de services « à la carte » pouvant être souscrits unitairement, indépendamment ou en complément de Sogecash Net Évolution.
- 

- Sogecash Net évolution (incluant 3 comptes à vue) **I TVA 30,50 €**

Consultation de relevés de comptes, relevé de comptes au format PDF (Relevé de Compte Électronique), facture mensuelle des commissions soumises à TVA au format PDF, consultation de relevés d'effets de commerce à payer, consultation opérations du jour, recherche d'opérations, saisie de virements SEPA ordinaires et instantanés, saisie de virement permanent SEPA, saisie de bons à payer d'effets de commerce, réception d'alertes sur la mise à disposition de chèquiers et cartes bancaires, une solution de sécurité obligatoire pour toute souscription de contrat (pour un seul utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum).

## ▪ Services unitaires « à la carte »

- <b>Paielements</b> (pour chacun des 6 services) Saisie d'ordres de virements SEPA ordinaires <sup>(1)</sup> , de virements SEPA instantanés* <sup>(1)</sup> , de virement SEPA* permanent, de virements internationaux, de virements de trésorerie européens, de bons à payer d'effets de commerce <sup>(1)</sup>	8,00 €
- <b>Encaissements</b> (pour chacun des 2 services) <ul style="list-style-type: none"><li>• Saisie de remise d'effets de commerce, saisie de prélèvements SEPA*</li></ul>	8,00 €
	<b>Gratuit</b>
- <b>Relevés</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Relevé de compte, par compte<sup>(1)</sup></li></ul>	14,00 €
	<b>Gratuit</b>
	<b>Gratuit</b>
	<b>Gratuit</b>
	<b>Gratuit</b>
	<b>Gratuit</b>
	<b>Gratuit</b>
	4,00 €
	14,00 €
	8,00 €
	0,50 €
	4,00 €
- <b>Trésorerie</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Comptes fusionnés</li></ul>	8,00 €
	4,00 €
- <b>Monétique</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Service monétique (dont le suivi des télécollectes cartes bancaires) par contrat monétique</li></ul>	14,00 €
- <b>Téléchargement</b> <ul style="list-style-type: none"><li>• Relevés de comptes format OFX</li></ul>	<b>Gratuit</b>
	8,00 €
	30,00 €
	0,09 €
	14,00 €
	2,00 €
	14,00 €
	2,00 €

(\*) Voir lexique p. 58.


(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

• Remises de fichiers de virements internationaux au format CFONB 320 ou au format ISO 20022	
– abonnement (par format)	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers de virements de trésorerie européens au format ISO 20022	
– abonnement	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
• Remises de fichiers d'effets de commerce au format CFONB 160	
– abonnement	14,00 €
• Remises de fichiers de prélèvements SEPA*	
– abonnement	14,00 €
– par séquence*	2,00 €
- <b>Suivi autres canaux<sup>(1)</sup> et ordre d'exécution disjoint<sup>(1)</sup></b>	
• Suivi autres canaux <sup>(1)</sup>	8,00 €
• Ordre d'exécution disjoint <sup>(1)</sup>	<b>Inclus</b>
- <b>Alertes<sup>(1)(2)</sup> (pour chacun des 10 services)</b>	
• Chéquier ou carte disponible, rejets sur virements émis	3,50 €
• Impayé ou rejet sur remise de prélèvement SEPA*, prélèvement SEPA* reçu, impayé sur remise d'effets de commerce, impayé ou rejet sur chèques remis, solde inférieur au seuil fixé, solde supérieur au seuil fixé, virement SEPA* (ordinaire et instantané) reçu, virement international reçu	7,60 €
• Opérations à signer : paiements et encaissements saisis, téléchargés et télétransmis	7,60 €
- <b>Bourse (incluant la consultation des comptes titres)</b>	8,00 €
- <b>Solution de sécurité « Secure Access<sup>(1)</sup> » obligatoire pour toute souscription de contrat</b>	
Par utilisateur enrôlé sur 5 médias maximum	4,00 €
- <b>Double signature<sup>(1)</sup></b>	4,00 €
- <b>Option « Espace Flux »</b>	<b>I TVA</b>
Service de constitution de fichiers et de communication bancaire	
• Abonnement mensuel	36,00 €
• Aide au paramétrage contrat SOGESTEL TS	<b>Nous consulter</b>
• Aide au paramétrage banque tierce	950,00 €
- <b>Self-care Carte Business</b>	
• Mise en opposition Carte business	
• Verrouillage / déverrouillage Carte Business	
• Activation / désactivation des paiements en ligne de la Carte Business	
• Activation / désactivation des retraits distributeur de la Carte Business	
• Activation / désactivation des transactions à l'étranger de la Carte Business	

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Services disponibles également sur iPhone et iPad (marques déposées par Apple Inc. App Store est un service d'Apple Inc.); Android (marque déposée par Google Inc; Google Play est un service de Google Inc.).

(2) Possibilité d'adresser les alertes par SMS, e-mail ou notification Appli.

-  ▪ **SEPAmail DIAMOND<sup>(1)</sup> (Sécurité & Lutte contre la fraude)**  
 Service permettant de fiabiliser les coordonnées bancaires données par un titulaire de compte à un donneur d'ordres de virement ou de prélèvement SEPA\*. Disponible uniquement via les offres de télétransmission, et l'offre API for Corporate . **Nous consulter**

## 2.3. Téléphone

▪ **3933** Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi (sauf jours fériés).

## 2.4. Télétransmission

### ▪ Sogestel Expert Comptable I TVA

Vous permet, en qualité d'Expert Comptable, de récupérer par télétransmission les relevés de comptes Société Générale de nos clients communs (via une liaison EBICS).

- Relevé de compte, forfait mensuel (+ 0,03 € l'enregistrement, au-delà de 1 000 écritures/mois) 46,50 €

### ▪ Sogestel (Protocole EBICS T) ou Sogestel TS (EBICS TS) I TVA

#### - Option remises

Service de télétransmission d'ordres de paiement et d'encaissement (virements SEPA\* ordinaires, virements SEPA\* instantanés de masse, prélèvements SEPA\*, effets de commerce...).

- Sogestel 61,00 € par mois
- Sogestel TS 56,00 € par mois


#### - Option relevés

Service de télétransmission de fichiers de relevés de comptes, relevés intraday et autres relevés d'opérations (effets de commerce domiciliés, prélèvements SEPA\* impayés...).

- Relevés de comptes 65,00 € par mois
- Relevés intraday 35,00 € par mois
- Relevé de compte électronique (format PDF) **Gratuit**
- Autres relevés (par type de relevé) 30,00 €
- Consommation : facturation supplémentaire en fonction du ou des format(s) sélectionné(s)
  - par enregistrement (format CFONB) 0,09 €
  - par séquence\* ou opération (format XML) uniquement pour les relevés de compte et relevés de compte intraday 0,28 €
  - par kilo octet (format SWIFT) 2,75 €
  - autres relevés 0,09 €

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) SEPAmail est un réseau interbancaire, regroupant BNP Paribas, Banque Populaire, Caisse d'Épargne, Crédit Mutuel CIC, Société Générale, La Banque Postale et Crédit Agricole. Ce réseau repose sur une messagerie sécurisée, qui permet à ses membres de s'échanger des informations de façon sécurisée.

	▪ Relevés par mail	<b>I TVA</b>
	- Abonnement mensuel (par type de relevé)	
	• Relevé d'intérêt électronique	<b>Gratuit</b>
	• Accusé de réception applicatif GPI	63,50 €
	• Autres relevés	30,00 €
	- Consommation (par pièce jointe)	
	• Relevé d'intérêt électronique	4,00 €
	• Accusé de réception applicatif GPI & Autres relevés	0,41 €
	- Rédaction et implémentation d'un avenant <b>N</b>	10,80 €/avenant
	- Avenant pour la gestion des mandats par compte <b>N</b>	<b>Nous consulter</b>

## 2.5. Autres services de cash management

	▪ Certificat SWIFT 3SKEY	
	- Par Token USB <sup>(1)</sup> NG Pro	90,00 €

### ▪ Suivi des virements internationaux (GPI) **I TVA**

Service de suivi des virements internationaux (GPI) émis grâce à une référence unique de transaction, et de notification du statut de ces opérations (hors frais de consommation<sup>(2)</sup>)

Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP 63,50 €

### ▪ Sogecash Fournisseurs

Service permettant à une entreprise d'ordonner le paiement des factures fournisseurs acceptées à échéance (FAE) en Europe (zone SEPA<sup>(3)</sup>) et à l'international

Nécessite un abonnement à Sogestel, Sogestel TS, Sogecash SWIFTNet ou Sogecash international SFTP

- Par opération **Étude personnalisée**

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Token USB: support permettant d'accueillir des certificats électroniques.

(2) Les frais liés au fichier transmis sont facturés en sus selon le format souscrit.

(3) Zone SEPA, voir définition p. 60.

## 3. VOS ENCAISSEMENTS ET VOS RÈGLEMENTS

### 3.1. Les encaissements par cartes

#### Les commissions monétiques

Elles sont dues lors de l'encaissement des transactions par carte et perçues quel que soit le contrat d'encaissement par carte **Étude personnalisée**

- **Forfait initial**: un tarif unique réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 12 000 € par an 5,00 € par mois
- **Forfait monétique santé**: Un tarif unique en fonction de votre profession incluant l'ensemble de vos commissions monétiques liées aux encaissements effectués par carte bancaire via votre terminal de paiement électronique

<b>JAZZ pro</b>	• Pour les médecins généralistes et paramédicaux <sup>(1)</sup> (12,00 €/mois avec JAZZ Pro)	15,00 € par mois
	• Pour les médecins spécialistes <sup>(2)</sup> (20,00 €/mois avec JAZZ Pro)	25,00 € par mois

#### Les encaissement en face-à-face

##### ▪ Contrat d'encaissement de flux de proximité

- Mise en place du contrat

**Gratuit**

##### ▪ Monétia

Contrat d'encaissement de flux de proximité comprenant la location du terminal de paiement électronique (TPE)<sup>(3)</sup>, la livraison par transporteur, la maintenance et l'assistance téléphonique.

- Gamme Monétia Néo **N**

Notre nouvelle gamme de terminaux de paiement électroniques<sup>(3)</sup> portables IP/Wifi et 4G, avec imprimante, tactiles, design (blanc ou noir) et évolutifs (Android) pour un usage fixe ou portable

- Portable IP/WIFI Néo **I TVA** 31,00 € par mois
- Portable 4G Néo **I TVA** 45,00 € par mois

- Gamme de terminaux classiques

- TPE Fixe IP (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 26,00 € par mois
- TPE Fixe GPRS (avec Pin-Pad à insertion carte) **I TVA** 45,00 € par mois
- TPE Portable IP **I TVA** 31,00 € par mois
- TPE Portable GPRS **I TVA** 45,00 € par mois
- Editeur / Lecteur chèque

*Matériel plus commercialisé depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2025* **I TVA** 23,00 € par mois

(1) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Médecins généralistes: code NAF 8621Z, Infirmiers, Sages femmes: code NAF 8690D, Rééducation Appareillage, Pédicures Podologues: code NAF 8690E, Santé humaine non classées: code NAF 8690F.

(2) Offre sous réserve d'acceptation par la Banque et réservée aux professions libérales suivantes: Activités chirurgicales: code NAF 8622B, Radiodiagnostic et Radiothérapie: code NAF 8622A, Laboratoires d'analyses médicales: code NAF 8690B, Autres Médecins Spécialistes: code NAF 8622C.

(3) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.



**JAZZ<sup>pro</sup>** Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur les cotisations du matériel Monétia<sup>(1)</sup>.

**- Les options et services Monétia**

- Option Monétia Plus : service de maintenance sur site<sup>(2)</sup>  
(abonnement par matériel) **I TVA 7,50 € par mois**
- Installation sur site unique à J+8 max :  
service d'installation sur un même site, coût du service par terminal  
- Par matériel **I TVA 74,00 €**
- Dépannage express : service de dépannage **I TVA 180,00 € par matériel**  
avec envoi d'un terminal ou déplacement d'un technicien sur site sous 4 heures
- Bon de retour - Bon de retour nécessaire pour retourner le(s) matériel(s)  
en cas de résiliation de contrat **Gratuit**  
- Envoi d'un bon retour supplémentaire  
en cas de perte du premier bon **I TVA 30,00 €**
- Ajout / Suppression logiciel privatif **I TVA 53,00 €**
- Changement de matériel<sup>(3)</sup> **I TVA 75,00 €**

**▪ Monétia santé **I TVA Nous consulter****

Contrat d'encaissement de proximité comprenant la location de terminal de paiement électronique (TPE)<sup>(4)</sup> pour les Professionnels Libérales de Santé, permettant :

- D'encaisser par carte bancaire des honoraires
- De lire des cartes Vitale pour la création des Feuilles de Soins Electroniques (FSE)
- De télétransmettre des FSE aux CPAM

Avec un service de Maintenance et d'Assistance inclus dans l'abonnement

**▪ Solution d'encaissement mobile MPOS<sup>(5)</sup> : terminal d'encaissement mobile associé à une application d'encaissement installée sur un smartphone ou une tablette compatible **I TVA Nous consulter****

**▪ Offre location saisonnière<sup>(6)</sup> : location d'un Terminal de Paiement Electronique (TPE) pour une durée courte (minimum 1 mois) **I TVA Nous consulter****

**▪ Progécarte Santé<sup>(6)</sup> : Offre de location de matériel « bi-fentes » dédiée aux professionnels de santé permettant d'encaisser les opérations par cartes, lire les cartes Vitale et transmettre les feuilles de soins électroniques à l'aide d'un seul appareil. **I TVA Nous consulter****

*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2025*

(1) Réduction appliquée à toute nouvelle souscription de contrat Monétia rattaché au même compte courant professionnel que JAZZ Pro.

(2) Le délai d'intervention est de J + 1 ouvré du lundi au vendredi pour des demandes déclenchées par notre prestataire jusqu'à 16h. Au-delà de cet horaire, l'intervention est à J + 2 ouvrés.

(3) Frais dû uniquement pendant la période d'engagement de 48 mois.

(4) Avec engagement d'une durée de 48 mois minimum sur la location du matériel.

(5) Contrat conclu avec le prestataire JDC, fournisseur de Terminaux de Paiement Electroniques (TPE).

(6) Contrat conclu avec le prestataire AVEM, fournisseur de Terminaux de Paiement Electronique (TPE).

---

▪ **Progécarte Sans Contact** : Offre de location de Terminal de Paiement Électronique (TPE) avec services associés

*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023*

---

## Les encaissements sur Internet

---

- **Sogecommerce** : Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux. S'intègre à votre site marchand et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque.
- Frais de raccordement, à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
  - Abonnement mensuel **I TVA 33,00 €**
  - Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
  - Option encaissement via prélèvement SEPA
    - Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
    - Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
    - Coût par prélèvement SEPA 0,20 €
  - Option gestion de risques avancée **Gratuit**  
(comprend 21 contrôles sécuritaires paramétrables par vos soins)
  - Option Tableaux de bord (suivi détaillé de votre activité) **Gratuit**
  - Option Apple Pay **Gratuit**
  - Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
    - Par transaction **I TVA 0,50 €**
  - Option Titres Restaurants Dématérialisés Conecs<sup>(1)</sup> **Frais de mise en service**
  - Option 3X ou 4X WEB<sup>(2)</sup>  
(Solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
  - Modules de paiement open source compatibles avec les principaux éditeurs de solutions e-commerce **I TVA Gratuit**
- 

### ▪ **Sogenactif**

Solution d'encaissement sécurisée en ligne incluant le raccordement à la plate-forme technique de paiement pour l'enregistrement des transactions et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

S'intègre au site marchand de l'entreprise ou de l'association et assure toutes les étapes d'un paiement sur Internet, de la création de la transaction jusqu'à sa remise en banque. La solution inclut un tableau de bord complet pour le suivi de votre activité.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA 33,00 €**
- Journaux de rapprochement bancaires et d'impayés **Gratuit**
- Option encaissement via prélèvement SEPA

(1) Sous réserve de disposer d'un agrément de la CNTR (Commission Nationale des Titres-Restaurant) et d'un contrat d'affiliation auprès des établissements émetteurs de titres restaurants. Hors frais facturés par les émetteurs de titres restaurants.

(2) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

- Forfait mise en place de l'option **I TVA 400,00 €**
- Reprise d'une base de mandats existante (par mandat) **I TVA Nous consulter**
- Coût par mandat archivé avec signature **I TVA 0,90 €**
- Coût par prélèvement SEPA **0,20 €**
- Option Apple Pay **Gratuit**
- Option acceptation de Chèque Vacances CONNECT (ANCV)
  - Par transaction **I TVA 0,50 €**
- Option application mobile In App (solution d'intégration de la page de paiement dans l'application mobile de l'entreprise ou de l'association) **Gratuit**
- Option 3X ou 4X WEB<sup>(1)</sup> (Solution de financement permettant de payer en 3 ou 4 fois les achats effectués avec une carte bancaire sur Internet) **Nous consulter**
- Autres options disponibles **Nous consulter**

#### ▪ Contrat de flux Internet

Contrat d'encaissement monétique pour l'acquisition de flux sur Internet. Destiné aux professionnels disposant déjà d'une solution technique d'acceptation des paiements en ligne souscrite auprès d'un prestataire spécialisé.

- Abonnement mensuel **I TVA 21,00 €**

### Les encaissements à distance

#### ▪ Sogecommerce Lite

Solution d'encaissement en ligne sécurisée permettant aux commerçants qui ne disposent pas d'un site e-commerce de proposer le paiement en ligne à leurs clients.

- Frais de raccordement, à l'ouverture **I TVA 100,00 €**
- Abonnement au service **I TVA 16,00 € par mois**

#### ▪ Sogefactures

Solution d'encaissement de factures à distance par carte bancaire. Inclut l'interface Web pour créer les pré-transactions correspondant aux factures émises, un site sécurisé et/ou un serveur vocal dédié pour permettre au client final de régler sa facture et le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €/par téléphone**  
**Gratuit par internet**
- Abonnement mensuel **I TVA 21,00 €**

#### ▪ VPC e-Gestion

Contrat de service permettant la saisie de transactions cartes par le commerçant sur une interface Web et incluant le contrat monétique pour l'acquisition des flux.

- Frais de raccordement à l'ouverture **I TVA 300,00 €**
- Abonnement mensuel **I TVA 30,00 €**

(1) Offre Franfinance (n° d'immatriculation 719 807 406 RCS NANTERRE). Sous réserve d'acceptation de votre dossier par Franfinance et après signature des conditions générales de l'offre.

---

## Les services connexes

---

- **DCC Planet<sup>(1)</sup>** **Étude personnalisée**  
Service DCC (Dynamic Currency Conversion ou Conversion Dynamique de Change) permettant à vos clients porteurs de carte bancaire adossée à un compte en devise (hors Euro) de régler leurs transactions dans cette devise<sup>(2)</sup>. Disponible en paiement de proximité ou sur Internet (Sogecommerce).

---

- **Acceptation des cartes Réseaux étrangers** **Étude personnalisée**  
Offre aux clients situés dans des zones touristiques qui souhaitent élargir l'acceptation des cartes à d'autres réseaux<sup>(3)</sup>: UnionPay, Discover Global Network, AliPay, WeChatPay.

---

- **Relevés des frais d'encaissement<sup>(4)</sup>**  
(disponibles dans votre accès banque à distance Progéliance Net)
  - Récapitulatif mensuel des frais d'encaissement par carte **Gratuit**
  - Récapitulatif annuel des frais d'encaissement par carte **Gratuit**
  - Suivi des encaissements monétiques **Gratuit**  
sur banque à distance - tableau de bord monétique.Depuis votre espace Progéliance Net suivez votre **activité monétique** (nombre de remises, nombre et montant total des factures (achats et avoirs), montant moyen par facture, ventilation du chiffre d'affaires par tranches de montants), **les autorisations** (nombre et pourcentage d'autorisations demandées, acceptées, non acceptées), **les impayés** (nombre et montant des impayés, pourcentages respectifs) et **les fraudes**.


## 3.2. Les paiements par cartes

---

### Cartes Business

---

- **Cotisation annuelle des cartes Business**  
La cotisation est débitée à l'adhésion puis à chaque date d'anniversaire de celle-ci.
  - Carte CB Visa Gold Business 141,00 €
    - À débit immédiat ou différé (dates d'arrêt possibles 1<sup>er</sup>, 10 ou 20 du mois)
  - Carte CB Visa Business 53,00 €
    - À débit immédiat ou différé

 **Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient de 25 % de réduction sur leur cotisation Carte CB Visa Business et Carte CB Visa Gold Business<sup>(5)</sup>.**

- 
- (1) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS, partenaire de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.
  - (2) Sous réserve d'éligibilité de la devise.
  - (3) Contrat conclu avec Planet Merchant Services SAS ou Banque Edel, partenaires de Société Générale. Sous réserve d'acceptation de votre dossier par le partenaire.
  - (4) Conformément à la réglementation en vigueur.
  - (5) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou à la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

- Carte CB Visa Business SBB<sup>(1)</sup> **Gratuit**  
*Uniquement pour les détenteurs des Services Bancaires de Base (SBB)*
- SBB : Services Bancaires de Base réservés aux bénéficiaires de la procédure du droit au compte
  - Carte à autorisation systématique<sup>(2)</sup> et à débit immédiat exclusivement
  - Exonération des commissions de retrait espèces distributeur et de paiement Zone Euro et hors Zone Euro sauf retrait espèces guichets  
 autres banques Zone Euro et hors Zone Euro 3,00 € par retrait

▪ **Commissions de retrait<sup>(3)</sup> ou de paiement**

		zone Euro <sup>(4)</sup> et Monaco		Hors zone Euro <sup>(5)</sup>
Retrait espèces distributeur	CB Visa Business	<b>Gratuit<sup>(6)</sup></b>	1,00 €/retrait au-delà de 4 retraits <b>Gratuit</b> avec JAZZ Pro.	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business	<b>Gratuit</b>		
	Avec option carte Collection Business Class	<b>Gratuit</b>		
Retrait espèces guichet	CB Visa Business	<b>Gratuit<sup>(6)</sup></b>	3,00 €/retrait	3,00 €/retrait + 2,70 % du montant retiré
	CB Visa Gold Business			
	Avec option carte Collection Business Class	<b>Gratuit</b>		
Paiement	CB Visa Business	<b>Gratuit</b>		1,00 €/paiement + 2,70 % du montant payé
	CB Visa Gold Business			
	Avec option carte Collection Business Class	<b>Gratuit</b>		

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Carte non éligibles aux options crypto dynamique et carte Collection.

(2) Sous réserve d'exceptions détaillées dans les Conditions Générales Cartes Business, Convention de compte courant Professionnels..


(3) Service optionnel.

(4) Pays de la zone Euro, voir définition p. 60.

(5) Pour les transactions en euro ou en devise.

(6) Dans les distributeurs SG et Cash services\*/guichets SG.

## Options des cartes Business

- **Option crypto dynamique**<sup>(1)(2)(3)</sup> (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte) numéro au dos de la carte changeant toutes les heures 13,00 €
- **Option carte Collection**<sup>(3)</sup> (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte)
  - Entrepreneurs (modèle Moovjee, modèle Initiative France) **I TVA** 15,00 €
  - Business class (disponible uniquement sur la Carte CB Visa Gold Business) **I TVA** 109,00 €  
Exonération des commissions de retrait et de paiement Zone Euro et Hors Zone Euro
- **Code secret**
  - Choix du code secret<sup>(3)</sup> 12,00 € par choix du code
  - Réédition du code secret
    - À distance  **Gratuit**
    - Par votre agence 5,00 €


## Autres services liés aux cartes Business

- **Frais d'opposition (blocage) de la carte**
  - Par le client (pour motif perte, vol ou utilisation frauduleuse) hors remplacement de la carte **Gratuit**
  - Par la banque (pour motif utilisation abusive) **Gratuit**
- **Frais pour déclaration à la Banque de France** d'une décision de retrait de carte bancaire (en cas d'utilisation abusive par le porteur) 26,00 €
- **Remplacement de la carte**
  - À l'occasion de son renouvellement automatique **Gratuit**
  - En cas de dysfonctionnement **Gratuit**
  - À votre demande : détérioration, renouvellement anticipé 20,00 €
  - Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse 20,00 €

**JAZZ pro** Les frais de refabrication de la carte suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

- **Relevé papier mensuel** **Gratuit**
  - Cartes CB Visa Business et CB Visa Gold Business à débit différé

## Cartes affaires Environnement

-  **Cotisation annuelle des cartes affaires Environnement**
  - CB Corporate Executive Mastercard / CB Visa Gold Affaires 143,00 €
    - À débit immédiat ou différé
  - CB Corporate Mastercard / CB Visa Affaires 63,00 €
    - À débit immédiat ou différé
  - **Code secret**
    - Choix du code secret **Gratuit**
    - Réédition du code secret **Gratuit**

(1) Carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

(2) Option non compatible avec l'option cartes Collection proposée sur la gamme Business (Collections Entrepreneur & Business class).

(3) Option non disponible pour les cartes CB Visa Business SBB.

▪ Commissions de retrait<sup>(1)</sup> ou de paiement

	zone Euro et Monaco <sup>(2)</sup>	Hors zone Euro <sup>(3)</sup>
Retrait espèces distributeur	<b>Gratuit</b>	3,00 €/retrait + commission proportionnelle
Retrait espèces guichet	3,00 €/retrait <sup>(4)</sup>	2,70 % du montant retiré
Paiement	<b>Gratuit</b>	1,00 €/paiement + commission proportionnelle 2,70 % du montant retiré

## Reporting

▪ Reporting Internet Via Sogecarte Net (Espace Carte Corporate) **Gratuit**

▪ Relevé de Gestion télétransmis

- Cotisation mensuelle selon périodicité	
• Téléchargement quotidien	75,00 €
• Téléchargement bimensuel	30,00 €
• Téléchargement mensuel	16,00 €
- Coût par écriture	0,05 €

▪ Relevé de gestion Visa ou Mastercard

- Cotisation mensuelle pour une périodicité quotidienne	305,00 €
- Coût par écriture en sus de la cotisation mensuelle	0,05 €

▪ Relevé papier

- Relevé Carte titulaire	4,00 € par relevé émis
- Relevé de gestion entreprise	
• Cotisation mensuelle	58,00 €
• Coût par écriture en sus de la cotisation mensuelle	0,05 €

## Options

- <b>Option Gestion et contrôle<sup>(5)</sup></b> Service d'alertes et de contrôles sur des canaux de paiements ou types de transactions	<b>Gratuit</b>
- <b>Option crypto dynamique<sup>(6)</sup></b> (cotisation annuelle venant s'ajouter à la cotisation carte) numéro au dos de la carte changeant toutes les heures	13,00 €

(1) Service optionnel.

(2) Pays de la zone Euro, voir définition p. 60.

(3) Pour les transactions en euro ou en devise.

(4) Gratuit en France dans les guichets SG.

(5) Options réservées aux cartes Mastercard Corporate et Mastercard Executive Corporate à débit compte Entreprise uniquement.

(6) Option disponible uniquement pour les Cartes CB Visa Gold Affaires et CB Visa Affaires : carte dotée d'une batterie au lithium, classée dans les DEEE (Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques). Carte devant être envoyée au centre de traitement ou remise à votre agence pour recyclage.

## ▪ Autres services liés à la carte affaires Environnement

- <b>Blocage de la carte</b>	
• Suite à perte, vol ou utilisation frauduleuse	<b>Gratuit</b>
• Frais d'opposition (blocage) en cas d'utilisation abusive par le porteur	32,00 €
- <b>Remplacement de la carte</b>	
• À l'occasion de son renouvellement automatique	<b>Gratuit</b>
• En cas de dysfonctionnement	<b>Gratuit</b>
• À la demande du client : détérioration, renouvellement anticipé	20,00 €
• Suite au blocage pour perte, vol ou utilisation frauduleuse	20,00 €

### 3.3. Les virements occasionnels SEPA

En euro, entre pays de la zone SEPA (Espace Économique Européen, Royaume-Uni, Suisse, Monaco, Saint-Marin, les îles de Jersey, de Guernesey et de Man, la principauté d'Andorre et l'État de la Cité du Vatican) (cf. liste p. 60)<sup>(1)</sup>.  
*Date de valeur : jour de comptabilisation.*


#### Les virements reçus

▪ Traitement du virement	<b>Gratuit</b>
--------------------------	----------------

#### Les virements émis

▪ <b>À distance</b>	<b>Gratuit</b>
- Abonnement au Service Progéliance Net	<b>I TVA</b> 24,00 € par mois
- Abonnement au Service Sogecash Net	<b>I TVA</b> 30,50 € par mois
- Traitement de l'ordre	<b>I TVA</b>
• Par Progéliance Net (sur internet et mobile)	
- Virement SEPA* ordinaire unitaire	<b>Gratuit</b>
- Virement SEPA* instantané unitaire <sup>(2)</sup>	<b>Gratuit</b>
• Par Sogecash Net (sur internet et mobile)	
- Virement SEPA* ordinaire unitaire	0,25 € par virement émis
- Virement SEPA* instantané unitaire <sup>(2)</sup>	0,25 € par virement émis
• Téléchargement ou télétransmission (par virement émis)	
- Virement SEPA* ordinaire	0,25 € par virement émis
- Virement SEPA* instantané de masse <sup>(2)</sup>	0,25 € par virement émis
- Virement accéléré*	0,66 € par virement émis

#### ▪ Par votre Agence (uniquement pour les virements SEPA ordinaires)

- Entre comptes SG en France d'un même titulaire	<b>Gratuit</b>
- Autres cas, traitement de l'ordre	
• Virement SEPA* ordinaire unitaire	 15,00 € par virement émis
• Virement urgent*	16,00 € par virement émis

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) À l'exception des virements faisant l'objet d'un service de personnalisation ou choix du circuit bancaire traités selon les conditions du Virement International indiquées en page 31.


(2) Sous réserve de la disponibilité du service chez la banque bénéficiaire.



### 3.4. Les virements permanents SEPA\*

Virement SEPA\* ordinaire automatique et régulier, en euros, émis vers un compte tenu par une banque en France ou vers un compte tenu dans la zone SEPA.

#### ▪ Emission du virement

- Par Internet (Progéliance Net)<sup>(1)</sup> **Gratuit**
- Par Internet (Sogecash Net)<sup>(1)</sup> 0,25 € par virement émis
- En Agence
  - Entre comptes SG en France d'un même titulaire **Gratuit**
  - Autres comptes  1,90 € par virement émis

#### ▪ Rejet de virement permanent pour insuffisance de provision



- Pour un virement < à 20 euros **Gratuit**
- Pour un virement ≥ à 20 euros à destination d'une autre banque 20,00 € par rejet

### 3.5. Les prélèvements SEPA\* et titres interbancaires de paiement SEPA (TIP SEPA)\*

*Date de valeur : jour de comptabilisation.*

#### Les encaissements

#### ▪ Remise de prélèvement SEPA\* (dont TIP SEPA\*) et SEPA B2B\*

- Remise Internet ou télétransmission
  - Abonnement mensuel au service de banque à distance Cf. p. 10 à 13
  - Frais par prélèvement<sup>(1)</sup>
    - SEPA/TIP SEPA (traitement du façonnier en sus) 0,45 €
    - SEPA B2B 0,50 €
- Remise papier<sup>(2)</sup>
  - Frais par remise de prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  13,00 €
  - Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B  5,00 €

#### ▪ Représentation automatique des impayés

- Abonnement 20,00 € par mois
- Frais par prélèvement SEPA (dont TIP SEPA) ou SEPA B2B représenté 0,65 €

#### ▪ Impayé par l'un de vos clients

- (prélèvement SEPA dont TIP SEPA, prélèvement SEPA B2B) 17,00 €

#### ▪ Édition d'avis d'opération (prise en charge ou impayé)

5,00 €

#### ▪ Demande d'attribution d'un Identifiant Créancier SEPA - (ICS)

36,00 €

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Hors frais de votre abonnement de banque à distance et à l'option saisie de remises.

(2) Cumul des frais par remise et par opération de prélèvement.

---

## Les règlements

---


- Paiement d'un prélèvement SEPA\* (dont TIP SEPA\*)  
ou d'un prélèvement SEPA B2B\* **Gratuit**
- 

- Offres de sécurisation des prélèvements

Services permettant de désigner explicitement les mandats de prélèvements SEPA autorisés au débit de votre compte, et/ou les créanciers autorisés à émettre des prélèvements SEPA sur votre compte.

**Nous consulter**


- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA  
ou SEPA B2B via Internet 15,00 € par demande
- 

- Opposition sur un mandat de prélèvement SEPA  
ou SEPA B2B en agence  20,00 € par demande

**JAZZ pro** Les frais de traitement des oppositions sur mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

---

- Révocation d'un mandat de prélèvement  
SEPA ou SEPA B2B via Internet 15,00 € par demande
- 

- Révocation d'un mandat de prélèvement  
SEPA ou SEPA B2B en agence  20,00 € par demande

**JAZZ pro** Les frais de traitement des révocations mandat de prélèvements SEPA sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

---

- Mise en place d'un mandat de prélèvement SEPA B2B<sup>(1)</sup> 10,50 €
- 

- Rejet d'un prélèvement SEPA (dont TIP SEPA)  
ou d'un prélèvement SEPA B2B pour insuffisance  
de provision 100 % du montant rejeté  
(plafond 20,00 €)  
*Seul le premier rejet  
pour la même opération  
de paiement donnera lieu  
à la facturation.*  
Pour les rejets inférieurs à 20 €, le montant facturé  
ne pourra dépasser le montant rejeté.

### 3.6. Les chèques

---

#### Les encaissements

---

- Remise de chèques<sup>(2)</sup> **Gratuit**

*Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE\* après la date de comptabilisation de la remise.*

*Encaissement pour les chèques en euros tirés sur la France métropolitaine, les DROM, Saint-Pierre et Miquelon ou Monaco.*

*Les autres chèques disposent d'un traitement spécifique avec frais éventuels perçus par les correspondants.*

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) À l'exception des mandats en faveur de la DGDDI, DGFIP et de l'URSSAF.

(2) Uniquement dans les agences équipées d'un dispositif d'encaissement de chèques.  
Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche.

---

▪ Bordereaux de remise de chèque personnalisés **Gratuit**

---

▪ Chèque remis à l'encaissement et impayé par l'un de vos clients  
*Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE\* avant la date de comptabilisation de l'impayé*

- Motif sans provision **Gratuit**
- Autres motifs (par impayé) 20,50 €

**JAZZ pro** Les frais de traitement des impayés reçus pour motif autre que sans provision sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

---

▪ Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés 2,60 € par mois  
(concerne les chèques remis à l'encaissement et revenus impayés pour défaut de provision)

**JAZZ pro** L'abonnement au Service de Représentation Automatique des Chèques Impayés est inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

---

▪ Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port) 18,00 €

---

## Les règlements

▪ Remise d'un chéquier à votre agence et renouvellement automatique **Gratuit**

---

▪ Paiement en euro par chèque **Gratuit**  
*Date de valeur : 1 jour ouvré selon le calendrier CORE\* avant la date de comptabilisation du chèque.*

---

▪ Envoi de chéquier dans le cadre d'un renouvellement par lettre suivie **Gratuit**

---

▪ Service d'envoi de chèquiers en recommandé à votre adresse professionnelle 5,00 €  
(par envoi) + frais postaux d'envoi en recommandé

---

▪ Émission de chèque de banque 20,00 € par chèque émis

**JAZZ pro** Les frais d'émission de chèque de banque sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro dans la limite de 3 par an.

---

▪ Opposition sur chèque par l'émetteur 16,00 € par lettre d'opposition

**JAZZ pro** Les frais de traitement des oppositions sur chèque par l'émetteur sont inclus dans la cotisation JAZZ Pro.

---

▪ Lettre d'information préalable pour chèque sans provision 16,00 € par chèque  
Lettre émise avant le rejet d'un chèque sans provision entraînant l'interdiction d'émettre des chèques.

---

▪ Forfait de rejet d'un chèque sans provision incluant

- Lettre d'information préalable
- Frais de dossier
- Frais par chèque impayé
- Frais de lettre d'injonction adressée au titulaire et au co-titulaire
- Gestion du compte pendant la période d'interdiction
- Délivrance d'un certificat de non-paiement
- Régularisation par blocage de provision

- Frais de mainlevée de l'interdiction bancaire
  - Pour un chèque ≤ à 50 euros 30,00 € par mainlevée
  - Pour un chèque > 50 euros 50,00 € par mainlevée



*Les sommes perçues par Société Générale à l'occasion du rejet d'un chèque, pour défaut ou insuffisance de provision, comprennent l'ensemble des frais bancaires facturés au titulaire du compte, quelles que soient la dénomination ou la justification de ces sommes.*

- Paiement d'un chèque sur compte d'un titulaire interdit bancaire 35,00 € par chèque
- Lettres-chèques **Nous consulter**

### 3.7. Les effets de commerce : Lettres de Change et Billets à Ordre

#### L'encaissement des effets de commerce

*Date de valeur : 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.*

- **Traitement de remises d'effets<sup>(1)</sup>**
  - Internet ou télétransmission
    - Abonnement mensuel au service cf. p. 10 à 13
    - Par remise 4,35 €
    - Par effet 0,59 €
  - En agence
    - Par remise  23,00 €
    - Par effet  6,50 €
- Prorogation ou changement de domiciliation 20,00 € par effet de commerce
- Bordereau de décompte de remise à l'encaissement et à l'escompte, envoyé par Société Générale **N**
  - Par Internet et mobile<sup>(2)</sup> **Gratuit<sup>(3)</sup>**
  - Par courrier<sup>(4)</sup> (par relevé mis sous pli) 16,00 €
- Relevé de LCR/BOR impayés, envoyé par Société Générale **N**
  - Par Internet et mobile<sup>(2)</sup> **Gratuit<sup>(3)</sup>**
  - Par courrier<sup>(4)</sup> (par relevé mis sous pli) 16,00 €
- Commission d'incidents sur effet 20,00 €
  - Impayé (reçu) – effet remis à l'encaissement ou à l'escompte par impayé (hors récupération des frais de protêt<sup>(5)</sup> éventuels)
- Présentation de lettres de change à l'acceptation 20,00 € par effet
  - Supplément en cas de relance 5,90 €
- Avis de sort (hors récupération des frais de communication ou de port) 20,00 €

(1) Cumul des frais par remise et par effet de commerce.

(2) L'accès au service nécessite l'abonnement au service banque à distance Progéliance Net ou Sogecash Net.


(3) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net ou Sogecash Net.

(4) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.

(5) Acte dressé par huissier ou notaire constatant le défaut de paiement d'un effet de commerce (ou le refus d'acceptation) ou d'un chèque.

## Le règlement des effets de commerce

*Date de valeur : jour de comptabilisation.*

- 
- **Relevé d'effets de commerce à payer envoyé par Société Générale**
    - Par Internet et mobile<sup>(1)</sup> **Gratuit**
    - Par courrier<sup>(2)</sup> (par relevé mis sous pli) 16,00 €
  - **Bon à payer d'effets de commerce domiciliés fourni par le client**
    - Par Internet et mobile<sup>(1)</sup> **Gratuit**
    - En vertu d'une Convention d'Instruction Permanente (CIP) **Gratuit**
    - En agence au moyen du relevé papier de LCR/BOR domiciliés reçu, par relevé payé en totalité ou partiellement  16,00 €
  - **Effet Impayé**
    - Pour insuffisance de provision 34,00 € par effet
    - Pour autres motifs (pas d'ordre à payer, demande de prorogation, paiement partiel...) 34,00 € par effet
  - **Effet domicilié non avisé** 31,00 € par échéance non avisée  
Cette commission s'applique par échéance non avisée, quel que soit le nombre d'effets. Elle s'ajoute à la commission correspondant à la rubrique « effet impayé ».
- 

### 3.8. Les espèces

#### ▪ Versements

*Date de valeur = date de dépôt<sup>(3)</sup>*

- Versement d'espèces sur un automate SG et Cash Services\* / Guichet **Gratuit**
  - Versement Express et Tiroir Monnaie<sup>(4)</sup> **Gratuit**
- 

#### ▪ Retraits

- Retrait d'espèces à l'Agence qui tient le compte avec ou sans émission de chèque<sup>(5)</sup> (ou une autre agence si le service est indisponible dans l'agence qui tient le compte) **Gratuit**
  - Retrait d'espèces dans une autre agence que celle qui tient le compte avec ou sans émission de chèque (sauf si service indisponible dans l'agence qui tient le compte) 7,00 €
  - Retrait d'espèces par carte en euro cf. p. 21
- 

#### ▪ Retraits d'espèces de plus de 3 000 €

- Dans votre agence ou dans l'agence la plus proche équipée d'un LOE<sup>(6)</sup> **Gratuit**
  - Dans une autre agence Société Générale équipée d'un LOE<sup>(6)</sup> 30,00 € par opération
  - Frais en cas de non retrait dans le délai convenu 50,00 €
- 

(1) Hors frais d'abonnement à Progéliance Net.

(2) Pour les clients abonnés à un service de banque électronique Société Générale.

(3) En cas d'absence de la date de dépôt sur le bordereau de dépôt papier ou l'absence de ticket de dépôt, la date de valeur = date de comptabilisation.

(4) Dans les agences équipées du dispositif. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche.

(5) Sauf opérations répétitives prévues dans le cadre d'une convention.

(6) Local dédié aux opérations exceptionnelles. Se renseigner auprès de votre conseiller pour connaître l'agence la plus proche équipée d'un Local Opérations Exceptionnelles (LOE).

## 4. VOS OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

Toutes les commissions énoncées dans ce chapitre s'entendent hors frais éventuels du correspondant et hors commissions de traitement (cf. ci-dessous).

### 4.1. Les opérations de change

---

#### ▪ Commission de traitement

Achat et vente de devises au comptant ou à terme.

La commission de traitement s'applique à toute opération d'achat ou de vente de devises au comptant et/ou à terme. Elle est perçue au moment de la livraison des devises.

- Facturation minimum	18,00 €
- Commission de traitement	
• Jusqu'à 75 000 € (ou contre-valeur)	0,05 % (mini 18,00 €)
• Au-delà de 75 000 € (ou contre-valeur)	0,025 % (mini 18,00 €)

---

#### ▪ Le cours de change

**Nous consulter**

Ce cours correspond au prix d'échange de la devise en vigueur au moment de la transaction et communiqué par la salle des marchés de Société Générale auquel s'ajoute une marge commerciale, laquelle dépend du montant de la transaction et de la devise concernée.

Par exemple, pour un montant de 1 000 USD à acheter contre EUR le 29/08/2024, le prix d'échange est de 1,1089. Le cours obtenu après application de la marge et appliqué au montant des 1 000 USD permet d'obtenir une contre-valeur de 912,75 EUR.

### 4.2. Les opérations Carte Business

---

#### ▪ Paiements par carte hors zone Euro<sup>(1)(2)</sup>

(cf. liste p. 60)

- Par paiement, commission fixe :	1,00 € + commission proportionnelle sur le montant payé 2,70 %
-----------------------------------	--

---

#### ▪ Retraits d'espèces par carte Business hors zone Euro<sup>(1)(3)</sup>

(cf. liste p. 60)

- Par retrait, commission fixe :	3,00 € + commission proportionnelle sur le montant retiré 2,70 %
----------------------------------	--

---

(1) Les retraits et paiements effectués en devises sont convertis en euro par Visa conformément aux conditions de change de cette dernière au jour du traitement de l'opération.

(2) Carte CB Visa Business SBB: Exonération des commissions de paiement hors Zone Euro

(3) Carte CB Visa Business SBB: Retrait espèces guichets confrères hors Zone Euro 3,00 €/retrait

### 4.3. Les virements

---

#### ▪ Virements reçus de l'étranger

Date de valeur\*\* :

- en devises de l'EEE (y compris en euro) :

*Jour de réception des fonds par Société Générale ;*

- autres devises : *Jour de réception des fonds par Société Générale<sup>(1)</sup>.*

- Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 60) cf. p. 24

- Virements non SEPA<sup>(2)</sup> (Internationaux) 19,00 €

---

#### ▪ Virements émis vers l'étranger<sup>(3)(4)\*\*\*</sup>

Dates de valeur (toute devise) : *Jour de comptabilisation.*

- Frais de mise en place de virement permanent international **Gratuit**

- Virements SEPA en euro, entre pays de la zone SEPA (cf. liste p. 60) cf. p. 24

- Virements internationaux<sup>(2)</sup>

• Par votre agence

- par virement international ordinaire  
(occasionnel ou permanent) 0,11 % (mini 29,00 € - maxi 95,00 €)

- par virement international urgent\*  
(occasionnel) 0,12 % (mini 30,00 € - maxi 101,00 €)

• À distance (virement occasionnel ordinaire saisi par Internet et mobile, téléchargement, télétransmission),  
par virement international émis. 0,09 % (mini 13,00 € - maxi 70,00 €)

---

#### ▪ Rejet de virement permanent international pour insuffisance de provision **N**

- Pour un virement < à 20 euros ou contre valeur **Gratuit**

- Pour un virement ≥ à 20 euros ou contre valeur 20,00 € par rejet

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(\*\*) Conformément aux dispositions légales, cette condition s'applique pour ce qui concerne les parties de l'opération de paiement qui sont effectuées dans l'Union européenne.

(\*\*\*) Société Générale convertira automatiquement les ordres de virements suivants :

- Ordres de virement libellés en euro émis à destination de bénéficiaires situés dans certains pays en dehors de la zone SEPA, ou dans la zone SEPA lorsqu'une telle conversion est permise par la réglementation.

- Ordres de virement libellés en USD émis à destination de bénéficiaires situés hors États-Unis d'Amérique.

(1) Un délai d'acquisition ou de cession des devises de 2 jours ouvrés cambistes s'applique. Un jour cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

(2) Virements libellés en devises ou virement libellé en euro, en provenance ou à destination d'un pays hors zone SEPA (cf. liste p. 60).

(3) Pour les virements en devises autres que l'euro, le cours de change appliqué est celui en vigueur au jour de la transaction.

(4) Pour les opérations avec l'étranger s'ajoutent, le cas échéant, les commissions et frais éventuellement réclamés par le correspondant étranger.

## 4.4. Commissions spécifiques

▪ IBAN* ou coordonnées bancaires incorrects	18,00 €
▪ Option « Net de frais pour le bénéficiaire »*(1)	23,00 €
▪ Envoi d'un avis papier (prise en charge ou opération rejetée)	5,00 € par avis
▪ Frais SWIFT	<b>I TVA</b> 15,00 €

## 4.5. Les prélèvements SEPA et SEPA B2B

cf. p. 25

## 4.6. Les chèques

### ▪ Chèques reçus de l'étranger

*Dates de valeur (sauf conditions particulières avec certains correspondants):*

- en euro: 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant<sup>(2)</sup>;
- en devises: 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes<sup>(3)</sup> après la mise à disposition des fonds par le Correspondant<sup>(2)</sup>.
- Encaissement d'un chèque en « crédit accéléré »<sup>(4)</sup> 25,00 €  
(pour les conditions d'éligibilité à cette procédure, consultez votre Conseiller)
- Encaissement d'un chèque en « crédit ferme »<sup>(4)</sup> 0,11 % (mini 25,00 €)
- Impayé 42,80 € par impayé

### ▪ Chèques émis vers l'étranger

- Chèque présenté au paiement par une banque étrangère 0,11 % (mini 25,00 €)
- Émission d'un chèque de banque (hors commission de traitement p. 30) 25,00 €

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Sur demande du client et dans les conditions de l'offre Société Générale. Les virements effectués dans l'EEE, quelle que soit la devise, doivent être facturés selon le principe des frais partagés (share). Certaines instructions de virements sont transmises entre banques par l'intermédiaire du réseau sécurisé de la Société de Télécommunications interbancaires mondiales (SWIFT). Compte tenu du caractère international de ce réseau, les données relatives aux virements peuvent être communiquées à des autorités étrangères. Pour en savoir plus, consultez la « Notice d'Information SWIFT » sur le site [www.fbf.fr](http://www.fbf.fr)

(2) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).

(3) Un jour ouvré cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

(4) Pour les opérations avec l'étranger, s'ajoutent, le cas échéant, les frais réclamés par le correspondant étranger ou la banque du tireur.



## 4.7. Les effets de commerce

---

### ▪ Effets depuis l'étranger

*Dates de valeur pour les encaissements d'effets :*

- en euro : 1 jour calendaire après la date de mise à disposition des fonds par le Correspondant<sup>(1)</sup> ;
  - en devises : 1 jour calendaire après la date de cession des devises qui est effective 2 jours ouvrés cambistes<sup>(2)</sup> après la mise à disposition des fonds par le Correspondant<sup>(1)</sup>.
- |  |                          |
|--|--------------------------|
| - Encaissement simple d'un effet             | 0,10 % (mini 30,00 €)    |
| - Impayé                                     | 40,00 € par impayé       |
| - Avis de sort, prorogation, acceptations... | 40,00 € par avis de sort |
- 

### ▪ Effets vers l'étranger

*Dates de valeur pour le règlement d'effets tirés à l'étranger payables en France :*

- en euro : 1 jour calendaire avant la date de paiement (règlement d'effets) ;
  - en devises : 1 jour calendaire avant la date d'acquisition des devises.
- |                   |                       |
|-------------------|-----------------------|
| - Effet domicilié | 0,10 % (mini 30,00 €) |
|-------------------|-----------------------|

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Mise à disposition des fonds par le Correspondant: date préavisée par le Correspondant ou jour de réception de son avis (non préavisé).

(2) Un jour ouvré cambiste correspond à un jour ouvrable effectivement travaillé sur le marché des changes.

## 5. VOS FINANCEMENTS PROFESSIONNELS

### 5.1. Le financement du cycle d'exploitation

#### ■ Découvert

Crédit à durée indéterminée permettant de faire face aux décalages occasionnels de trésorerie

- Frais d'étude annuels

Convention de Trésorerie Courante (CTC)\*,

Facilité de trésorerie commerciale (FTC)\*

1% du montant du crédit consenti avec un mini de 43,50 € et un maxi de 130,00 €<sup>(1)</sup>

- Intérêts débiteurs\*

Étude personnalisée

- Découvert professionnel non formalisé

Étude personnalisée

#### ■ Commission sur le plus fort découvert\*<sup>(2)</sup>

mini 0,08%

Cette commission est applicable sur le plus fort découvert de chaque mois

- Montant maximum

100% des intérêts débiteurs

#### ■ Affacturage Société Générale Factoring

Financement récurrent du poste clients pour les professionnels travaillant en B to B.

- Avenir Plus (Votre chiffre d'affaires ≤ 1,5 millions d'euros)

Étude personnalisée

- Cycléa (Votre chiffre d'affaires > 1.5 millions d'euros)

Étude personnalisée

Offres vous permettant de financer votre poste clients, d'être assuré contre d'éventuels impayés et d'accélérer l'encaissement de vos factures en déléguant la relance de vos clients.

#### ■ Escompte

Escompte de Lettres de Change Relevé et Billets à Ordre Relevé.

- Frais de dossier

Gratuit

- Intérêt d'escompte

Étude personnalisée

*Date de valeur : 4 jours calendaires après la date du règlement indiquée sur le décompte de remise d'effets.*

#### ■ Avance évolutive

Offres de financement de factures à la demande

Nous consulter

### 5.2. Le crédit court terme

#### ■ Crédit court terme (Crédit de trésorerie/de campagne)

Le crédit court terme est destiné à répondre à des situations spécifiques générant des décalages de trésorerie plus importants (liés à un accroissement ponctuel de l'activité, au financement d'un actif) ou plus longs (en raison d'un cycle d'exploitation atypique, saisonnier ou international...).

- Frais de dossier

1% du montant du crédit avec un mini de 150 €

- Commission de confirmation\*

0.30% l'an du montant du crédit autorisé

#### ■ Financement du Crédit d'Impôt Recherche (CIR) Étude personnalisée

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Hors frais éventuels de garantie.

(2) Commissions calculées et perçues à la fin de chaque période d'arrêté.

### 5.3. Les crédits d'investissement

→ Pour créer ou développer votre activité, vous avez besoin d'acquérir un matériel ou un véhicule professionnel ? De réaliser des travaux ? De faire l'acquisition d'un fonds de commerce, d'une patientèle, d'un droit au bail, de parts sociales ou de murs professionnels ? Selon votre situation et vos projets, nous mettons à votre disposition notre gamme complète de solutions de financement.

#### ■ Prêt moyen et long terme (Prêt Modulinvest)

- Frais d'étude et traitement du dossier 1% du montant du crédit consenti avec un mini de 200,00 €
- Avenant au prêt (frais d'étude et de traitement) 1% du capital restant dû avec un mini de 200,00 €
- Frais de modularité dans la limite des conditions contractuelles<sup>(1)</sup> 90,00 € par modulation
- Frais de relance sur échéance impayée (sur relances adressées à l'emprunteur et aux éventuels tiers garants) **Gratuit**
- Frais d'évaluation du bien immobilier donné en garantie<sup>(2)</sup> **I TVA Nous consulter**

#### ■ Crédit-bail Mobilier Sogelease France<sup>(3)</sup>

**I TVA**

- Frais de traitement et d'étude du dossier 1% du montant du crédit avec un mini de 200,00 €
- Frais de publication au greffe 30,00 € par acte
- Frais d'avenant **N** 350,00 € par acte

#### ■ Location avec Option d'Achat (LOA)

**Nous consulter**

#### ■ Location Longue Durée (LLD)

**Nous consulter**

### 5.4. Les garanties

#### ■ Émises par la banque

- Commission d'engagement **Étude personnalisée**
- Frais d'établissement de l'acte
  - Garantie délivrée au moyen d'un imprimé normalisé pré-établi par la banque 57,00 € par acte
  - Garantie nécessitant une rédaction spécifique (acte spécial) 135,00 € par acte
  - Garantie émise en urgence (délai inférieur à 3 jours ouvrés) 220,00 € par acte
  - Avenant (modification de l'acte d'origine) 55,00 € par acte

#### ■ Sogetrade & Services

Ensemble des services de gestion en ligne des opérations de traitement des cautionnements France et garantie à première demande et des opérations de Trade (crédits documentaires, remises documentaires, garanties internationales, SBLC)\*.

- Abonnement mensuel
  - Premier service souscrit **I TVA** 23,00 €
  - Par service supplémentaire **I TVA** 12,00 €
- Commissions **Étude personnalisée**

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Informations reprises dans le contrat de prêt

(2) Frais dus par le client à la réception de l'évaluation du bien immobilier

(3) Tout matériel et véhicule selon critères d'éligibilités validés par Sogelease France.

## 6. VOTRE PROTECTION

### 6.1. Votre protection

En tant que professionnel, il est important de vous protéger contre les aléas qui pourraient impacter le développement de votre activité !

Selon votre situation et vos besoins, découvrez comment Société Générale peut vous aider à vous protéger mais également protéger vos proches, votre affaire et vos salariés.

Pour répondre de manière adaptée à vos besoins en assurance, Société Générale vous présente la gamme de produits d'assurance pour laquelle elle agit en qualité d'intermédiaire en assurances dûment enregistré à l'ORIAS sous le numéro 07 022 493. L'immatriculation Société Générale peut être contrôlée sur [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

---

#### ▪ **Génépro** **Étude personnalisée**

Contrat de prévoyance pour les travailleurs non salariés non agricoles, garantissant le maintien du niveau de revenu de l'assuré en cas d'arrêt de travail (ITT/IPT\*) et la protection de ses proches en cas de décès/PTIA\* de l'assuré<sup>(1)</sup>. Vous pouvez bénéficier de la fiscalité avantageuse de la Loi Madelin si celle-ci a été choisie lors de l'adhésion.

---

#### ▪ **La Complémentaire Santé Société Générale pour les Pros**

##### **4 formules au choix**

##### **Étude personnalisée**

Dédiée aux travailleurs non salariés non agricoles, La Complémentaire Santé Société Générale vous propose le remboursement de vos frais de santé<sup>(1)</sup>, pour vous et votre famille, dans le cadre fiscal avantageux de la Loi Madelin tout en étant conforme au « 100 % Santé » et aux exigences du contrat responsable.


---

#### ▪ **Quiétis Pro**

Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels<sup>(1)</sup>.

- Cotisation annuelle

62,00 €

 **Les détenteurs de JAZZ Pro bénéficient d'une réduction de 25 % sur leur cotisation Quiétis Pro<sup>(2)</sup>.**

---

#### ▪ **Responsabilité des Dirigeants** **Étude personnalisée**

Contrat d'assurance conçu pour garantir la responsabilité individuelle et protéger le patrimoine personnel de l'ensemble des dirigeants de votre entreprise ou de votre association. Vous êtes protégé<sup>(1)</sup> en cas de mise en cause personnelle lorsqu'une faute professionnelle est commise dans la gestion de votre entreprise ou de votre association, en cas de manquements aux obligations légales et/ou réglementaires et en cas de non-respect des statuts de votre entreprise ou de votre association.

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

(2) La réduction est appliquée dès l'adhésion pour les nouveaux contrats ou sur la prochaine cotisation pour les contrats en cours.

## 6.2. La protection de votre affaire

---

### ▪ **Généclé** **Étude personnalisée**

Contrat de prévoyance dont l'adhérent est une personne morale, garantissant à l'entreprise le versement d'indemnités en cas d'arrêt de travail (ITT/IPT\*) ou d'un capital en cas de décès/PTIA de la personne clé et permettant une déduction immédiate des cotisations versées du bénéfice imposable de l'entreprise<sup>(1)</sup>.

---

### ▪ **La Protection Juridique des Pros<sup>(2)</sup>** **Étude personnalisée**

La Protection Juridique des Pros est un contrat d'assurance qui vous permet de développer sereinement votre activité professionnelle en vous assurant un service d'accompagnement et de conseil juridique ainsi qu'une assistance à la prise en charge des frais de procédure en cas de différend ou de litige. Les domaines de couverture du contrat Protection Juridique des Pros sont nombreux et variés : pénal, fiscal, droit du travail, relations fournisseurs, e-réputation...

---

### ▪ **La Multirisque des Pros / Télésurveillance des Pros Homiris<sup>(3)</sup>** **Étude personnalisée**

Destinée aux professionnels, La Multirisque des Pros est un contrat d'assurance modulable qui vous permet d'assurer vos locaux et vos biens professionnels, votre responsabilité civile et la protection financière de votre activité<sup>(1)</sup>.

Pour encore plus de sécurité, la Télésurveillance des Pros Homiris proposée en option vous permet de bénéficier d'une protection en cas d'intrusion ou d'agression dans votre local professionnel (et d'être exempté de la franchise en cas de vol).

---

### ▪ **Cyber Risques** **Étude personnalisée**

Contrat d'Assurance qui permet aux Professionnels de se protéger ou remédier aux conséquences d'une cyber attaque via des garanties<sup>(1)</sup> prenant en compte la gestion de l'incident, les dommages subis par l'assuré, la responsabilité civile et le piratage téléphonique et Cyber détournement de fonds (en option).

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

(2) Contrat d'assurance de protection juridique de Sogessur.

(3) Le service Télésurveillance des Pros Homiris est opéré par EPS – SAS au capital de 1 123 600 euros - Siège social: 30 rue du Doubs 67100 STRASBOURG – Correspondance abonnées: 36 rue de Messines - CS 70002 - 59891 LILLE CEDEX 9. R.C.S. Strasbourg n° 338 780 513 - Code APE 80.20Z. L'autorisation administrative délivrée par le Conseil National des Activités Privées de Sécurité (CNAPS) sous le numéro AUT-067-2117-04-16-20180359358 ne confère aucune prérogative de puissance publique à l'entreprise ou aux personnes qui en bénéficient. Centres de Télésurveillance EPS certifiés APSAD - Service de Télésurveillance P5 (référentiel I31) - Certificats n° 163.00.31, n° 216.10.31, n° 162.00.31 et n° 241.21.31 délivrés par CNPP Cert. ([www.cnpp.com](http://www.cnpp.com)).

Solution d'accompagnement des professionnels et associations dans l'amélioration de leur cyber sécurité (formation cybersécurité, entraînement contre le phishing, audit, solutions techniques).

## 6.3. La protection de vos salariés

### ▪ La Complémentaire santé collective

#### 4 formules au choix

Étude personnalisée

La complémentaire santé collective vous permet de couvrir les frais de santé de vos salariés<sup>(2)</sup> et de valoriser votre politique sociale. Une offre conforme au « 100 % santé » et aux exigences du contrat responsable.

- Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, en tant qu'employeur, vous devez :
- Couvrir l'ensemble de vos salariés
  - Proposer au moins le panier de soins ANI (Accord National Interprofessionnel) ou le minimum de votre convention collective (CCN)
  - Financer au moins 50 % de la cotisation globale.

N'hésitez pas à contacter votre Conseiller Société Générale pour réaliser un devis personnalisé. Contrats d'assurance et de prévoyance présentés par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurance (Immatriculation ORIAS 07 022 493 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)). Ces contrats sont principalement souscrits auprès de Sogécap (Société Anonyme d'assurance sur la vie et de capitalisation), Sogessur (Société Anonyme d'assurance dommages IARD), Juridica, AWP France S.A.S, Antarius et d'Abeille IARD & Santé, AIG Europe S.A Assureur de l'assurance Cyber Risques avec Sogessur, entreprises régies par le *Code des assurances*.

(1) Contrat proposé par OPPENS, SAS au capital de 2.800.000 EUR, dont le siège social est 17 Cours Valmy, 92800 Puteaux. 880 668 314 RCS NANTERRE.

(2) Dans les limites et conditions prévues au contrat.

## 7. VOS PLACEMENTS PROFESSIONNELS

### 7.1. Les comptes d'épargne

▪ Compte sur Livret Pro (0,50% <sup>(1)</sup> )	Gratuit
▪ Livret A (3% net <sup>(2)</sup> )	Gratuit
▪ Alimentation des comptes d'épargne	Gratuit
Alimentation ponctuelle	
- En agence	Gratuit
- Par Internet et mobile	
• Abonnement au service	cf. p. 10
• Virement unitaire	Gratuit
Alimentation automatique	
- Déclic Régulier	Gratuit
- Déclic Seuil	12,00 € par an
▪ Comptes à Terme (durée d'un mois minimum)	Nous consulter

### 7.2. L'épargne retraite et salariale

- Plan d'Épargne Retraite (PER) Acacia<sup>(3)</sup> Étude personnalisée

Une solution d'épargne individuelle dédiée à la préparation de la retraite qui permet de se constituer un patrimoine qui au moment de la liquidation des droits à la retraite pourra être récupéré sous forme de rente garantie à vie (en contrepartie de l'aliénation du capital) et/ou de capital (versé en une ou plusieurs fois).

- 
- (1) Taux nominal annuel brut avant impôt sur le revenu et les prélèvements sociaux, modifiable à tout moment par Société Générale.
- (2) Une personne physique ne peut détenir qu'un seul Livret A au titre de sa vie professionnelle et de sa vie privée. Taux susceptible de modification par les pouvoirs publics.
- (3) Le PER Acacia est un contrat d'assurance collective sur la vie à adhésion facultative, souscrit par l'Association Apogée Retraite auprès de Sogécap compagnie d'assurance sur la vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*. Ce contrat est présenté par Société Générale dont le siège social est situé 29, boulevard Haussmann (Paris IX<sup>e</sup>) en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation à l'ORIAS n° 07 022 493 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr)).

---

▪ **PEI Palissandre (anciennement PEI Arcancia Pro)<sup>(1)</sup>** **Étude personnalisée**

Dispositif d'épargne salariale pouvant permettre au dirigeant ainsi qu'à ses salariés de se constituer une épargne avec l'aide de son entreprise. L'épargne est disponible au bout de 5 ans<sup>(2)</sup> sous la forme d'un capital défiscalisé (hors prélèvements sociaux sur plus-value éventuelle).

---

▪ **Étoile PEI / Étoile PER-COI**

*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023*

- Vous constituer un patrimoine avec Étoile PEI, Plan épargne interentreprises
  - Préparer votre retraite avec Étoile PER-COI, Plan épargne retraite collectif interentreprises
    - frais de tenue de compte 200,00 € par an
    - par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux) 14,00 € par an
- 

▪ **PERECOI Palissandre**

(anciennement PERECOI Arcancia Pro)<sup>(3)</sup>

**Étude personnalisée**

Dispositif indépendant mais complémentaire au PEI, il permet au dirigeant ainsi qu'à ses salariés d'épargner avec l'aide de l'entreprise en vue de la préparation de la retraite et ce, dans un cadre fiscal et social avantageux.

---

 ▪ **Andante Multisupports<sup>(4)</sup>**

**Étude personnalisée**

Contrat d'assurance collective sur la vie permettant la gestion et l'anticipation des indemnités de fin de carrière que doit verser l'entreprise au moment du départ à la retraite de ses salariés.

---

(1) Le PEI est un plan d'épargne salariale collectif: les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PEI Palissandre.

(2) Hors cas de déblocage anticipé prévus par la réglementation, tels que l'acquisition de la résidence principale, mariage, conclusion d'un Pacs, notamment.

(3) Le PERECOI est un plan d'épargne Retraite collectif: les bénéficiaires ainsi que les conditions d'accès et d'alimentation sont définis par la réglementation en vigueur et le règlement du PERECOI Palissandre.

(4) Contrat d'assurance collective sur la vie présenté par Société Générale en sa qualité d'intermédiaire en assurances (immatriculation ORIAS n° 07 022 493) [www.orias.fr](http://www.orias.fr). Contrat souscrit auprès de Sogécap, compagnie d'assurance-vie et de capitalisation régie par le *Code des assurances*.



### 7.3. Les opérations sur valeurs mobilières<sup>(1)</sup>

#### Les ordres de bourse<sup>(2)</sup> sur titres négociables en Euro sur Euronext Paris, Amsterdam et Bruxelles

Tout ordre annulé ou transmis non exécuté n'est pas facturé

#### Ordre sur actions et titres assimilés passé par Internet<sup>(3)</sup>

▪ Ordre au comptant pour les comptes titres ordinaires

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(4)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(5)</sup>
> 8000 €	0,35 %	Gratuit	6,00 €
> 2000 et ≤ 8000 €	0,45 %		
≤ 2000 €	0,50 %		

Pour vous aider à comprendre : Coût en euros    Soit en % (coût/montant ordre)

Vous passez un ordre d'achat sur internet portant sur 100 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 2000 €	10,00 €	0,50 %
---	---------	--------

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

→ **Le + Société Générale**: vous bénéficiez d'une tarification avantageuse pour vos ordres traités en banque à distance.

- (1) Le cas échéant, une taxe sur les transactions financières (ou taxe locale) peut être appliquée à ces ordres. Dans ce cas, Société Générale agit en tant que collecteur de la taxe pour le compte des administrations locales. Elle n'est pas le bénéficiaire de cette taxe.
- (2) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
- (3) Les ordres passés sur « Internet » sont les ordres passés via les services de Banque à Distance (Progéliance Net/Sogecash Net).
- (4) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié.
- (5) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

## ■ Ordres au Service de Règlement Différé (SRD) (exclusivement sur valeurs éligibles)

- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD)<sup>(1)(2)</sup>

- Achat 0,0233 %
- Vente **Gratuit**

**Pour vous aider à comprendre :** Coût en euros    Soit en % (coût/montant ordre)

Vous passez un ordre d'achat au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	27,32 €	0,68 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32 €	0,233 %

Vous passez un ordre de vente au SRD, sur Internet, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :		
	18,00 €	0,45 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

## ■ Ordre sur actions et titres assimilés<sup>(3)</sup> passé en agence



### ■ Ordre au comptant pour les comptes titres ordinaires

Montant de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(4)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception <sup>(5)</sup>
> 15 000 €	1,10 %	4,50 €	15,50 €
> 8 000 et ≤ 15 000 €	1,20 %		
≤ 8 000 €	1,40 %		

**Pour vous aider à comprendre :** Coût en euros    Soit en % (coût/montant ordre)

Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 100 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 2 000 €		
	32,50 €	1,63 %

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

- (1) Taux appliqué chaque jour, par valeur, au solde des positions espèces (achats - ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions.
- (2) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (3) Les tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.
- (4) Barème applicable dès le premier euro (et non par tranche) et calculé sur le montant brut négocié
- (5) Le montant des frais prélevés est plafonné à 50 % du montant brut de l'ordre pour les ordres de vente et d'achat de droits et bons.

## • Ordres au Service de Règlement Différé (SRD) (exclusivement sur valeurs éligibles et pour les comptes titres ordinaires)

- Commission supplémentaire de Règlement Différé (CRD), par jour<sup>(1)(2)</sup>

- Achat 0,0233 %
- Vente **Gratuit**

**Pour vous aider à comprendre :** Coût en euros Soit en % (coût/montant ordre)

<b>Vous passez un ordre d'achat au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :</b>	69,82 €	1,75 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	9,32 €	0,233 %

<b>Vous passez un ordre de vente au SRD, en agence, pour un total de 4 000 €, dénoué au bout de 10 jours (sans prorogation) :</b>	60,50 €	1,51 %
Dont coût lié au service de règlement différé (SRD)	0,00 €	0,00 %

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

## Prorogation d'un ordre passé au Service de Règlement Différé (SRD) (par Internet ou en agence/ exclusivement sur valeurs éligibles et pour les comptes titres ordinaires)

Sens de l'ordre	Commission proportionnelle <sup>(3)(4)</sup>	Commission fixe	Minimum de perception
Achat	0,37 %	3,75 €	12,50 €
Vente	0,25 %	3,75 €	12,50 €

**Pour vous aider à comprendre :** Coût en euros Soit en % (coût/montant ordre)

<b>Vous prorogez un ordre d'achat portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €</b>	18,55 €	0,46 %
---	---------	--------

<b>Vous prorogez un ordre de vente portant sur 200 actions au prix de 20 € unitaires, soit un total de 4 000 €</b>	13,75 €	0,34 %
--	---------	--------

*Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.*

*S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

- (1) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.
- (2) Pour un ordre d'achat et un ordre de vente exécutés au SRD sur la même valeur et dans la même journée de Bourse, gratuité de la commission de règlement différé à hauteur de la quantité vendue.
- (3) À calculer sur le montant brut négocié.
- (4) Taux appliqué chaque jour au solde par valeur des positions espèces SRD (achats-ventes) jusqu'à la cession ou la liquidation de ces positions. CRD extériorisée et prélevée via le compte de liquidation en fin de mois.

## Les ordres de bourse<sup>(1)</sup> sur titres négociables en Euro sur les autres marchés ou en devises étrangères<sup>(2)</sup>

### Ordre sur actions passé par Internet (via Progéliance Net) pour les comptes titres ordinaires

Allemagne, Royaume-Uni, Canada, Italie, Suisse, États-Unis (NYSE et NASDAQ).

Liste susceptible d'évoluer

- Commission proportionnelle	0,50%
- Minimum de perception sur bourse US	16,00 €
- Minimum de perception sur les autres places étrangères	40,00 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat sur internet sur la bourse US portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	20,00 €	0,50%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

### Ordre sur actions passé par votre Agence pour les comptes titres ordinaires

- Principaux pays de la zone Euro, Royaume-Uni, Suisse, USA, Canada  
Par principaux pays de la zone Euro, il faut entendre : Allemagne, Autriche, Espagne, Finlande, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg et Portugal.

- Commission proportionnelle	1,39%
- Commission fixe	50,17 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous passez un ordre d'achat en agence portant sur 200 actions au prix unitaire de 20 €, soit un total de 4 000 €	105,77 €	2,64%

Attention, les coûts ci-dessus correspondent à l'exécution de l'ordre.

S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.

#### ▪ Autres pays

- Commission proportionnelle	<a href="#">Nous consulter</a>
- Commission fixe	<a href="#">Nous consulter</a>

(1) Ces tarifs n'intègrent pas la refacturation de la taxe sur les transactions financières applicable sur les valeurs éligibles.

(2) Hors éventuelles taxes locales et frais de change, barème intégrant les frais de courtiers étrangers et applicables sur le montant brut négocié contre-valorisé en euro.

## CONSERVATION ET GESTION

### Les droits de garde<sup>(1)</sup>

I TVA

▪ Actions et emprunts Société Générale, OPC<sup>(2)</sup> gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale<sup>(3)</sup>, titres des sociétés privatisées pendant 18 mois<sup>(4)</sup>

Gratuit

▪ Pour les autres titres

Droits de garde par an Tranche de capitaux pour les autres titres	Commission proportionnelle <sup>(5)</sup>	Commission fixe par ligne	Minimum de perception par compte
> 150 000 €	0,10 %	4,50 €	25,00 €
> 50 000 et ≤ 150 000 €	0,20 %		
≤ 50 000 €	0,30 %		

<b>Pour vous aider à comprendre :</b>	<b>Coût en euros</b>	<b>Soit en % (coût/valorisation 31/12)</b>
Vous détenez un compte de titres valorisé à 20 000 € au 31/12, composé de 10 lignes de titres distinctes. Au titre des droits de garde de ces valeurs, vous acquitterez :	105,00 €	0,53 %

## LES SERVICES SPÉCIFIQUES

### Souscription d'OPC<sup>(2)</sup>

- OPC gérés par les sociétés de gestion partenaires de Société Générale<sup>(3)</sup>
- Autres OPC (frais forfaitaires)

Gratuit<sup>(6)</sup>

Gratuit<sup>(6)</sup>

*Attention, la gratuité ne concerne que les frais d'exécution de l'ordre. S'ils existent, il convient d'ajouter les coûts liés à l'instrument financier choisi.*

(1) Prélevés sur votre compte en début d'année civile et calculés sur la valeur des titres comptabilisés au 31 décembre de l'année précédente.

(2) Organismes de placement collectif.

(3) OPC gérés par Société Générale Gestion et certains OPC gérés par le groupe Amundi.

(4) Pour les titres acquis dans le cadre d'opérations d'ouverture du capital.

(5) Barème applicable par tranche.

(6) Hors frais prévus dans la documentation réglementaire.

## Frais de virements de titres dans un autre établissement (par ligne) **I TVA**

- Titres conservés en France, Belgique ou Pays-Bas 4,16 €
- Titres conservés hors de France, Belgique et Pays-Bas 41,67 €

Pour vous aider à comprendre :	Coût en euros	Soit en% (coût/montant ordre)
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés en France), vous acquitterez :	4,16 € HT 5,00 € TTC	0,0208 % HT 0,025 %
Vous transférez une ligne de titres de 20 000 € (titres conservés hors France, Pays- Bas et Belgique), vous acquitterez :	41,67 € HT 50,00 € TTC	0,208 % HT 0,25 %

## Opérations sur titres (OST)

En cas de négociation de droits, bons ou rompus, à l'initiative du client ou par le Conservateur suite à la réponse du client à l'OST, la négociation donne lieu à la tarification habituelle :

- Pour les ordres sur Bourse Euronext, voir transactions
- Pour les ordres sur Bourse Étranger sur valeurs mobilières

■ Paiement des coupons, remboursements sur titres en dépôt et attributions d'actions **Gratuit**

■ Souscription à une introduction sur un marché géré par Euronext Paris **Gratuit**

■ Service Plus-Values<sup>(1)</sup> **I TVA** 45,99 € par an

### ■ Relevés de titres

- Par abonnement<sup>(1)</sup>
  - Périodicité mensuelle 30,00 € par an
  - Périodicité trimestrielle **Gratuit**
- À la demande 20,83 € par relevé

## RÉTROCESSIONS

Société Générale peut bénéficier de rétrocessions de la part de concepteurs ou d'émetteurs d'instruments financiers distribués par son intermédiaire. Ces rémunérations peuvent indifféremment prendre la forme de :

- Rétrocessions monétaires (incitations monétaires). Lorsqu'elles existent, une information plus détaillée est fournie par ailleurs.
- Rétrocessions ou incitations non monétaires qui peuvent prendre la forme de prestations d'accompagnement et d'assistance dans l'animation ou la formation du réseau de commercialisation, de séminaires et conventions, de mise à disposition de ressources, d'outils et/ou de supports à caractère commercial ou visant à informer les collaborateurs de la Banque ou sa clientèle.

(1) Perception d'avance chaque année au cours du premier trimestre civil.

## 8. PRODUITS ET SERVICES N'ÉTANT PLUS COMMERCIALISÉS

Ces produits et services ne sont plus commercialisés depuis le 10/03/2023 pour les clients des anciennes agences de la Banque Rhône Alpes, de la Banque Nuger, de la Banque Laydernier et de la Banque Tarneaud et depuis le 12/05/2023 pour ceux des anciennes agences Crédit du Nord, de la Banque Courtois, de la SMC et de la Banque Kolb.

### 8.1. Votre compte au quotidien

#### Convention Alliance

La Convention Alliance comprend des services du quotidien et des avantages sur des prestations bancaires choisies librement

Sont inclus dans Convention Alliance :

- Les cartes CB Visa Business ou carte CB Visa Gold Business en fonction de l'option choisie<sup>(1)</sup>
- L'accès à nos services de banque à distance.

#### ■ Cotisation mensuelle

- Convention Alliance **I TVA** 35,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA** 39,00 € par mois

#### ■ Cotisation mensuelle – Professions Libérales Juridiques et de Santé (PLJS)<sup>(2)</sup>

- Convention Alliance **I TVA** 32,00 € par mois
- Convention Alliance Option Premium **I TVA** 35,00 € par mois

#### Avec Convention Alliance bénéficiez de 30 % de réduction sur les services suivants

- **Les options du service Internet Professionnel :**  
transfert de fichiers, réception de fichiers et portefeuille commercial (cf. p. 11)
- **Monetia** (Réduction sur la location du matériel, Exonération des frais d'adhésion et d'abonnement au schéma de carte de paiement CB) (cf. p. 16)
- **Monétia Plus**, notre service de maintenance sur site
- **Monétia - option Suivi des Remises** sur une gamme de terminaux de paiement électronique (TPE) spécifiques
- **Sécurité Bleue Pro** Assurance perte, vol de vos moyens de paiement, votre recette, vos clés (cf. p. 49)
- **Location d'un coffre-fort** (cf. p. 8)

(1) Sous réserve d'acceptation par la Banque.

(2) Convention Alliance PLJS vous offre des prestations propres à la spécificité de votre métier. Pour en savoir plus, consultez votre conseiller. Offre réservée aux codes NAF 8621Z, 8622A, 8622B, 8622C, 8623Z, 8690D, 8690E, 8690F, 7500Z, 6910Z, 6920Z.

- 
- **Étoile PEI / Étoile PER-COI** (réduction sur les frais de mise en place et le forfait annuel de tenue de compte) (cf. p. 40)
  - **Antarius PERin** (réduction sur les frais d'entrée) (cf. p. 50)
  - **Frais d'actes / frais de dossier** (pour les crédits moyen/long terme et facilités de trésorerie commerciale (cf. p. 34)
- 

### **Avec Convention Alliance bénéficiez de 50 % de réduction sur la 1<sup>ère</sup> année de cotisation sur les services suivants**

---

- **Quiétis Pro** Offre d'assurance dédiée à la protection des moyens de paiement, des recettes ou honoraires, des clés, papiers et téléphone mobile professionnels (cf p. 36)
  - **La protection Juridique des Professionnels** (cf. p. 37)
- 

### **Avec Convention Alliance bénéficiez aussi de 30 % de réduction à titre privé sur les services suivants<sup>(1)</sup>**

---

- **Sobrio ou JAZZ option Norplus** (Norplus) ou **JAZZ option convention Étoile** (Convention Étoile)
  - **Frais d'entrée standards d'assurance-vie Antarius et Cardif** (hors Antarius Duo)
  - **Frais de dossier de crédit immobilier**
- 

## **8.2. Vos encaissements**

---

### **Les encaissements par cartes**

---

- **Forfait monétique médecin-dentiste-avocat<sup>(2)(3)</sup>** 15,00 € par mois
- 

### **Les encaissements en ligne**

---

- **Clic&Pay Lite** : Solution sécurisée d'encaissement par carte de paiement sans site marchand.
    - abonnement mensuel **TVA** 11,60 €
    - ajout d'un moyen de paiement<sup>(4)</sup> supplémentaire non inclus dans l'offre (AMEX, eChèques-Vacances (ANCV), titres restaurants dématérialisés (CONECS), Paypal, paiement fractionné) **TVA** 2,00 € par mois et par moyen de paiement
- 

(1) Offre non cumulable avec une autre condition, le tarif préférentiel le plus avantageux est appliqué.

(2) Sous réserve de relever des codes APE suivants: 8621Z (médecins), 8622C (spécialistes), 8623Z (dentistes) et 6910Z (avocats exclusivement).

(3) Réservé aux clients dont le montant d'encaissement par carte ne dépasse pas 150 000 EUR par an.

(4) Sous réserve de disposer d'un contrat auprès de l'établissement émetteur.



- 
- **Clic&Pay Essentiel : Solution complète et sécurisée d'encaissement par carte de paiement sur votre site marchand**
    - abonnement mensuel **I TVA** 32,00 €
- 
- **Clic&Pay Corporate : International et services experts**
    - abonnement mensuel **I TVA** 32,00 €
    - **Parmi les options disponibles**
      - paiement par prélèvement SEPA :  
mise en place de prélèvements SDD, mandats illimités
        - abonnement mensuel **I TVA** 25,00 €
      - journaux de rapprochements bancaires/impayés
        - abonnement mensuel **I TVA** 35,00 €
      - accès FTP : mise en place d'une liaison FTP permettant d'échanger des fichiers
        - abonnement mensuel **I TVA** 25,00 €
      - accès CFT : mise en place d'une liaison CFT permettant d'échanger des fichiers
        - abonnement mensuel **I TVA** 300,00 €

### 8.3. Votre protection

---

#### Votre protection

- **Prévoyance**
    - Antarius Prévoyance Pro :  
Assurance prévoyance loi Madelin **Étude personnalisée**
      - tarif personnalisé en fonction de la profession,  
de l'âge de l'assuré et des prestations
- 
- **Assurances**
    - Sécurité Bleue Pro 88,00 € par an
      - adhérent supplémentaire à titre privé 30,00 € par an

---

#### La protection de votre affaire

- **Prévoyance**
    - Antarius Compétence Clé Société : Assurance « Homme Clé »  
pour protéger votre activité (Options : Accident ou Accident/Maladie.  
Formules : Décès/PTIA ou Décès/PTIA/ITT/IPT)\* **Étude personnalisée**
- 
- **Assurances**
    - Protection Juridique des Professionnels :  
Assurance pour les litiges professionnels et privés<sup>(1)</sup> **Étude personnalisée**

---

(\*) Voir lexique p. 58.

(1) Contrat d'assurance de protection juridique d'Abeille IARD & Santé.

## 8.4. Vos placements professionnels

---

### ▪ Antarius PERin

- |                           |       |
|---------------------------|-------|
| - Frais de gestion        | 0,90% |
| - Frais d'entrée standard | 2%    |
- 

### ▪ Étoile PEI / Étoile PER-COI

*Cette offre n'est plus commercialisée depuis le 01/01/2023*

- |   |                 |
|---|-----------------|
| • frais de tenue de compte                          | 200,00 € par an |
| • par salarié ayant des avoirs (hors frais postaux) | 14,00 € par an  |

## 9. RÉSOUDRE UN LITIGE

Société Générale a le souci constant de vous apporter la meilleure qualité de service possible. Toutefois, des difficultés peuvent parfois survenir dans le fonctionnement de votre compte ou dans l'utilisation des services mis à votre disposition.

Société Générale s'engage à accuser réception de votre demande sous 10 jours ouvrables et à vous apporter une réponse sous 2 mois, sauf cas exceptionnel.

Dans l'hypothèse d'une réclamation sur les services de paiement, la banque s'engage à vous apporter une réponse dans un délai maximum de 15 jours suivant la date d'envoi de la réclamation écrite, sauf situations exceptionnelles pour lesquelles ce délai ne peut excéder 35 jours.

### ■ L'agence : votre premier interlocuteur

Rapprochez-vous tout d'abord de votre Conseiller de clientèle ou du Responsable de votre agence.

Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance : directement à l'agence, par téléphone ou par courrier.

Si vous rencontrez des difficultés financières à la suite d'un accident de la vie entraînant une diminution sensible de vos ressources, une solution personnalisée pourra être recherchée.

### ■ Le Service Relations Clientèle à votre écoute

Si vous êtes en désaccord avec la réponse ou la solution apportée par votre agence, vous avez la possibilité de vous adresser au **Service Relations Clientèle de votre Région**, pour que votre demande soit réexaminée.

Vous pouvez saisir le service depuis votre Espace Client au moyen du formulaire en ligne accessible via la rubrique " Contestation et réclamation " en bas de page du site [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr), ainsi que par courrier, téléphone ou e-mail, en utilisant les coordonnées indiquées ci-après :

---

### Service Relations Clientèle SG Auvergne Rhône Alpes

---

Par email : [SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-AuvergneRhôneAlpes.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG AUVERGNE RHONE ALPES  
Service Relations Clientèle  
TSA 17050  
69307 LYON CEDEX 07

---

### Service Relations Clientèle SG Courtois

---

Par email : [SG-Courtois.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Courtois.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone : **0 806 800 148** Service gratuit + prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier : SG COURTOIS  
Service Relations Clientèle  
TSA 80224  
31689 TOULOUSE CEDEX 6

---

## Service Relations Clientèle SG Crédit du Nord

---

Par email: [SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-CreditduNord.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG CRÉDIT DU NORD  
Service Relations Clientèle  
TSA 98064  
59049 LILLE CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Grand Est

---

Par email: [SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-GrandEst.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-EST  
Service Relations Clientèle  
TSA 10201  
67093 STRASBOURG CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Grand Ouest

---

Par email: [SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-GrandOuest.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG GRAND-OUEST  
Service Relations Clientèle  
TSA 41774  
35517 CESSON SEVIGNE CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Laydernier

---

Par email: [SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Laydernier.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG LAYDERNIER  
Service Relations Clientèle  
TSA 68000  
74059 ANNECY CEDEX

---

## Service Relations clientèle SG SMC

---

Par email: [SG-SMC.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SMC.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SMC  
Service Relations Clientèle  
TSA 91353  
13281 MARSEILLE CEDEX 06

---

## Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Corse)

---

Par email: [SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Service Relations Clientèle  
TSA 50001  
20297 BASTIA CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Société Générale (Agences de Paris / Ile de France)

---

Par email: [SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SocieteGenerale.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SOCIÉTÉ GÉNÉRALE  
Service Relations Clientèle  
TSA 62294  
75427 PARIS CEDEX 09

---

## Service Relations Clientèle SG Sud-Ouest

---

Par email: [SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-SudOuest.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG SUD-OUEST  
Service Relations Clientèle  
TSA 30001  
33077 BORDEAUX CEDEX

---

## Service Relations Clientèle SG Tarneaud

---

Par email: [SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com](mailto:SG-Tarneaud.Reclamations@socgen.com)

Par téléphone: **0 806 800 148** Service gratuit  
+ prix appel

Nos conseillers vous répondent du lundi au vendredi

Par courrier: SG TARNEAUD  
Service Relations Clientèle  
TSA 90001  
87011 LIMOGES CEDEX

## ▪ En dernier recours : le Médiateur

En cas de désaccord avec la réponse apportée par votre agence et les Services Relations Clientèle ou si vous n'avez pas obtenu de réponse de la banque dans le délai de deux mois, ou de 15 jours ouvrables pour une réclamation portant sur un service de paiement, vous pouvez solliciter le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) qui exerce sa fonction en toute indépendance, dans le cadre des « Conditions générales du service de médiation clients Professionnels » qui précise notamment son champ de compétence et les conditions de son intervention, et que vous pouvez consulter sur le site [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr) et sur [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr) à la rubrique en bas de page « Contestation et réclamation ».

Pour les différends portant sur les services d'investissements et les instruments financiers vous pouvez saisir le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française (FBF) ou le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF).

Cette faculté de choix résulte d'une convention signée le 7 septembre 2017 entre le Médiateur auprès de la FBF et le Médiateur de l'Autorité des Marchés Financier. Votre choix sera définitif pour le traitement de votre demande.

La saisine du Médiateur vaut autorisation expresse de levée du secret bancaire par le client à l'égard de Société Générale, pour ce qui concerne la communication des informations nécessaires à l'instruction de la médiation.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française en transmettant votre demande :

- Sur le site internet du Médiateur : [lemediateur.fbf.fr](http://lemediateur.fbf.fr)

Le Médiateur auprès de la Fédération Bancaire Française vous répondra directement, dans un délai de 90 jours à compter de la date à laquelle il aura reçu tous les documents sur lesquels est fondée la demande.

En cas de litige complexe, ce délai peut être prolongé.

Le médiateur formulera une position motivée qu'il soumet à l'approbation des deux parties.

Vous pouvez saisir gratuitement le Médiateur de l'AMF en transmettant votre demande :

- Sur le site internet de l'AMF : [amf-france.org/fr/le-mediateur](http://amf-france.org/fr/le-mediateur)

- Par courrier : Le Médiateur – Autorité des marchés financiers –  
17 place de la Bourse 75 082 Paris cedex 02.

# SOCIÉTÉ GÉNÉRALE À VOTRE SERVICE

Plus proche de vous, Société Générale met à votre disposition un ensemble de moyens de communication vous permettant de vous informer de façon plus complète et plus rapide.

## ▪ Votre Conseiller professionnel en Agence

Votre Conseiller est votre interlocuteur privilégié dans votre Agence SG. Il est là pour apporter des réponses à vos besoins bancaires et financiers, professionnels et privés. Vous pouvez le contacter personnellement par téléphone ou par e-mail pour obtenir un renseignement ou le rencontrer pour réaliser une étude plus approfondie sur un sujet qui vous préoccupe.

## ▪ Votre Banque « Où je veux, comme je veux, quand je veux »

### @ | Votre banque par Internet

Avec Progéliance Net, vous accédez à vos comptes professionnels et privés, réalisez vos opérations courantes 24h/24, en dehors des horaires d'ouverture de votre Agence et pouvez gérer en ligne votre activité monétique. Vous bénéficiez d'un environnement sécurisé, protégé par un identifiant et un mot de passe personnels, ainsi que d'une tarification Internet préférentielle sur vos opérations.

Votre banque par téléphone au **3933** Service gratuit + prix appel

Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.  
cf p. 14.

Votre banque par téléphone au **3955** Service gratuit + prix appel

Pour tout renseignements sur nos offres et services.  
Des conseillers vous répondent du lundi au samedi.

## ▪ Vos services d'assistance technique

Destinés à vous aider en cas de problèmes rencontrés dans l'un des domaines suivants: banque électronique, monétique, assurances, épargne et prévoyance.

### SERVICES DE BANQUE ÉLECTRONIQUE

#### - Progéliance Net

- Démonstration en ligne sur [professionnels.sg.fr](http://professionnels.sg.fr)

#### • Assistance :

- Par mail : [Progeliancenet.hotline@socgen.com](mailto:Progeliancenet.hotline@socgen.com)

- Par téléphone : **0 825 089 090** Service 0,15 €/min + prix appel (1)

#### - Sogecash Net

#### • Assistance :

- Par téléphone : **0 825 041 040** Service 0,15 €/min + prix appel (1)

#### - Sogestel Expert Comptable

#### • Assistance :

- Tél. : + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)

- Par mail : [e-banking.hotline@socgen.com](mailto:e-banking.hotline@socgen.com)

(1) Tarif au 01/01/2025. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

- Sogestel et Sogestel TS
  - Assistance :
    - Tél. : + 33 (0)1 42 14 86 30 (appel non surtaxé)
    - Par mail : [e-banking.hotline@socgen.com](mailto:e-banking.hotline@socgen.com)
- Espace Flux
  - Assistance :
    - Par téléphone : **0 820 57 15 15** Service 0,18 € / min + prix appel (1)

## MONÉTIQUE

- Service Carte (appel non surtaxé) – Téléphone : + 33 (0)9 69 39 33 39  
Service Cartes pour répondre aux interrogations des titulaires de cartes Visa Business
- Service d'Assistance et Assurance Carte Business (dont service Opposition Carte en cas de perte ou de vol) – Téléphone : + 33 (0)9 69 39 26 00
- Info autorisations cartes – Téléphone : **0 825 840 840** Service 0,15 € / min + prix appel (1)  
Service d'autorisation de Société Générale pour obtenir une autorisation spécifique de paiement ou en cas de doute sur la validité d'une carte présentée.
- Assistance Monétique Commerçants  
Téléphone : **0 825 067 068** Service 0,15 € / min + prix appel (1)  
Le service d'information monétique de Société Générale est à votre disposition pour répondre à vos questions après-vente sur vos contrats d'encaissement par carte bancaire (suivi des contrats, télécollecte...).

## MONÉTIA

- Assistance :  
Assistance Matériel Monétia et Consommables  
Contactez le numéro d'assistance indiqué sur le terminal de paiement<sup>(2)</sup>
- Assistance technique Sogécommerce
  - Par mail : [support@sogecommerce.societegenerale.eu](mailto:support@sogecommerce.societegenerale.eu)
  - Par téléphone : **0 811 900 480** Service 0,06 € / min + prix appel  
ou +33 567 223 329 depuis l'étranger
- Assistance technique Sogenactif
  - Par mail : [supportsogenactif@worldline.com](mailto:supportsogenactif@worldline.com)
  - Par téléphone : **0 825 090 095** Service 0,15 € / min + prix appel  
(du lundi au vendredi - 9h-19h - hors jours fériés)

## CLIC&PAY

- Assistance :
  - Par téléphone : **0 811 908 204** Service 0,06 € / min + prix appel (1)
- MONÉTIA SANTÉ (Prestataire : TECNOFOR)
  - Assistance :
    - Par téléphone : **0 826 020 024** Service 0,18 € / min + prix appel (1)
- WEBAFFAIRES
  - Assistance :
    - Par téléphone : **0 825 070 078** Service 0,18 € / min + prix appel (1)

(1) Tarif au 01/01/2025. Depuis l'étranger, tarifs selon l'opérateur.

(2) Service 0,18 EUR/min + prix appel.



## ÉPARGNE ET PRÉVOYANCE

- Génécélé, Génépro, Palissandre et Pallia homme clé  
Contacter le Service Relations Clients - Téléphone: 0969 362 362  
(du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h et le samedi de 9 h à 16 h 30)
- Plans d'épargne salariale Arcancia (PEI et PERECOI)  
Téléphone: +33(0)9 69 321 521 (appel non surtaxé)

## ASSURANCES

- DÉCLARATION PERTE/VOL Service Quiétis Pro de Sogessur  
Téléphone: +33 (0)1 61 37 41 37
- ALLO QUIÉTIS PRO & QUIÉTIS SERVICES  
Renseignements et accompagnement en cas de sinistre  
Téléphone: +33 (0)1 40 25 59 20
- SÉCURITÉ BLEUE PRO
  - Assistance:
    - Par téléphone: +33 (0)1 61 37 41 61
- La Complémentaire Santé Collective  
Téléphone: +33 (0)3 26 79 21 04
- La Complémentaire Santé Société Générale  
Téléphone: +33 (0)9 69 399 389
- ALLO JURIDIQUE PRO  
Téléphone: +33 (0)9 69 391 001
- ALLO MULTIRISQUE DES PROS  
Téléphone: +33 (0)9 69 390 804
- ALLO Responsabilité des Dirigeants  
Téléphone: +33 (0)9 69 390 804
- Assurance Cyber Risques  
Téléphone: +33 (0)9 69 39 23 60  
E-mail: [gestion@cyber.sogessur.fr](mailto:gestion@cyber.sogessur.fr) et [sinistre@cyber.sogessur.fr](mailto:sinistre@cyber.sogessur.fr)

## LEXIQUE

Des heures limites existent pour le traitement des opérations. Elles vous seront indiquées par votre Agence sur demande.

- **BIC (Business Identifier Code)** : identifiant international d'une banque.
- **Calendrier CORE** : jours d'ouverture du système d'échange français CORE (COmpensation REtail) en remplacement du SIT (Système Interbancaire de Télécompensation).
- **Cash Services** : marque de services gérée par la société 2SF (Société des Services Fiduciaires), commune à 3 groupes bancaires dont Société Générale. Elle rassemble l'offre de Services Automates de 4 enseignes bancaires dont SG.
- **Commission de confirmation** : commission proportionnelle calculée sur le montant autorisé du crédit après prise en compte d'éventuelles renonciations.
- **Commission de mouvement** : commission proportionnelle calculée sur le montant des opérations s'inscrivant au débit du compte, hors opérations de trésorerie.
- **Commission sur le plus fort découvert** : rémunération de la banque pour l'immobilisation de capitaux que lui impose la possibilité pour le titulaire du compte d'utiliser sans préavis son découvert. Cette commission se calcule sur le plus fort découvert en valeur de chaque mois.
- **Convention de Trésorerie Courante (C.T.C.) / Facilité de Trésorerie Commerciale (F.T.C.)** : découvert autorisé contractualisé à durée indéterminée utilisable par débit en compte courant, destiné à couvrir d'éventuels décalages de trésorerie et à assurer une partie du financement des besoins courants d'exploitation.
- **Dates de valeur applicables aux principales opérations** : dates de référence qui servent au calcul des intérêts créditeurs ou débiteurs.
- **Escompte** : l'escompte permet d'obtenir le paiement par la banque d'un effet de commerce (lettre de change, billet à ordre) avant sa date d'échéance, dans les limites d'un plafond (ligne d'escompte) autorisé par la banque et sous réserve de son acceptation de l'effet. La banque est remboursée par le paiement de l'effet, à son échéance, par le client. On parle de tireur pour l'émetteur de l'effet (fournisseur) sur un de ses clients (le débiteur, aussi appelé le tiré).
- **Frais de lettre pour actualisation de dossier client** : frais perçus par la banque pour le traitement des dossiers nécessitant une mise à jour des éléments d'informations obligatoires liés à la connaissance du client.
- **Frais de tenue de compte inactif** : frais perçus par la banque à l'issue d'une période de 12 mois consécutifs au cours de laquelle le compte n'a fait l'objet d'aucune opération à l'initiative du client et au cours de laquelle le client ne s'est pas manifesté ni n'a effectué d'opération sur un autre de ses comptes durant cette même période. Les comptes titres inactifs demeurent facturés comme s'ils étaient actifs.
- **IBAN (International Bank Account Number)** : identifiant international d'un compte.
- **Intérêts débiteurs** : les intérêts sont calculés en appliquant le taux d'intérêt conventionnel aux soldes débiteurs en valeur. Pour les comptes en euro, si aucun taux d'intérêt n'a été convenu, celui-ci sera égal au taux maximum

autorisé en application des articles L 314-1 et suivants, R 314-1 et suivants du Code de la consommation et L 313-5-1 du Code monétaire et financier, catégorie « Découverts en compte » pour le type de clientèle concernée, publié à la fin de chaque trimestre civil au journal officiel. Le calcul s'effectue selon la formule suivante :

$$\frac{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours} \times \text{taux d'intérêt conventionnel}}{360}$$

360

Une notice « Information générale des emprunteurs sur les taux maxima autorisés en France » est tenue à la disposition de la clientèle dans toutes nos Agences.

- **IPT** : Invalidité Permanente Totale.
- **ITT** : Incapacité Temporaire de Travail.
- **Option « Net de frais pour le bénéficiaire », encore appelée option « OUR » :** option par laquelle le donneur d'ordre prend tous les frais à sa charge dans le cas d'un virement. Cette option ne peut être utilisée que pour les virements vers un pays ne faisant pas partie de l'Espace Économique Européen (EEE) (cf. liste p. 60).
- **Prélèvement SEPA (y compris TIP SEPA) et prélèvement SEPA B2B :** opérations de paiement ponctuelles ou récurrentes libellées en euro, entre un créancier et un débiteur dont les comptes peuvent être situés dans n'importe quel pays de la zone SEPA. Le client débiteur signe au profit de son créancier un formulaire unique appelé mandat autorisant le créancier à émettre des ordres de prélèvement SEPA et sa banque à payer ces prélèvements lors de leur présentation. Le mandat est identifié par une référence unique fournie par le créancier. L'autorisation de prélever est valable pour le mandat en question ; un créancier peut ainsi avoir plusieurs mandats avec un client s'il a plusieurs contrats commerciaux. Le prélèvement SEPA B2B est réservé aux entreprises, associations et professionnels souhaitant régler leurs transactions selon des conditions spécifiques. Le TIP SEPA est un service de paiement permettant le règlement de facture à distance par prélèvement SEPA.
- **PTIA** : Perte Totale et Irréversible d'Autonomie.
- **Services Bancaires de Base (fournis dans le cadre du droit au compte),** ils se composent des produits et services suivants :
  - l'ouverture, la tenue et la clôture du compte,
  - 1 changement d'adresse par an,
  - la fourniture de Relevés d'Identité Bancaire,
  - la domiciliation de virements bancaires,
  - la fourniture mensuelle d'un relevé des opérations effectuées sur le compte,
  - la réalisation des opérations de caisse,
  - l'encaissement de chèques et de virements bancaires,
  - les dépôts et les retraits d'espèces à l'agence ou sur un site Cash Services,
  - les paiements par prélèvement SEPA, TIP SEPA ou virement SEPA ce dernier pouvant être réalisé aux guichets ou à distance,
  - les moyens de consultation à distance du solde du compte,

- 1 carte CB Visa Business SBB (carte de paiement à autorisation systématique), chaque utilisation autorisée par la Banque permettant notamment le paiement d'opérations sur Internet et le retrait d'espèces dans la zone Euro et hors zone Euro,
- 2 chèques de banque par mois. Séquence/remise: Groupement d'opérations de même nature (virements, effet de commerce...) et ayant les mêmes caractéristiques notamment la même date d'exécution, à l'exception des LCR/BOR qui peuvent avoir plusieurs échéances.

▪ **SBLC:** Stand-by Letter of Credit (Lettre de crédit Standby)

▪ **Taux Effectif Global (T.E.G.):** l'arrêté de compte périodique mentionne le Taux Effectif Global (T.E.G.) appliqué. Le T.E.G. comprend les intérêts, commissions ou rémunérations de toute nature afférents aux utilisations à découvert du compte courant. Il ne doit pas être confondu avec le taux conventionnel utilisé pour calculer les intérêts débiteurs. Le T.E.G. est un taux annuel proportionnel à un taux journalier exprimé pour 100 euros (articles L. 314-1 et suivants et R.314-1 et suivants du Code de la consommation).

Le taux journalier (ou taux période) est calculé selon la formule suivante:

$$\frac{\text{intérêts + commission sur le plus fort découvert mensuel}}{\text{addition de tous les soldes débiteurs en valeur multipliés par leur durée en jours}} \times 100$$

Le T.E.G. est calculé en multipliant le taux journalier ci-dessus par le nombre de jours de l'année en cours selon la formule:

taux journalier x durée de l'année civile en jours (365 ou 366)

- **Virement urgent ou accéléré:** virement échangé en interbancaire à J, date de remise.
- **Virement permanent:** virement automatique à périodicité fixe.
- **Virement SEPA Instantané (unitaire ou de masse):** virement en euros, exécuté dans un délai maximum de dix (10) secondes entre le compte d'un donneur d'ordre et le compte d'un bénéficiaire ouverts auprès de prestataires de services de la zone SEPA qui sont en mesure de le traiter.

## ZONES EUROPÉENNES

- **Pays de la zone Euro<sup>(1)</sup>:** Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre, Croatie, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal, Slovaquie, Slovénie.
- **Pays de l'Union européenne (UE):** pays de la zone Euro, Bulgarie, Danemark, Hongrie, Pologne, République tchèque, Roumanie, Suède.
- **Pays de l'Espace économique européen (EEE):** pays de l'Union Européenne, Islande, Liechtenstein, Norvège.
- **Pays de la zone SEPA (Single Euro Payments Area):** pays de l'Espace Économique Européen, Monaco, Saint-Marin, Suisse, Royaume-Uni, les Îles Jersey, Guernesey et de Man, l'Andorre, Le Vatican.

(1) Bien qu'utilisant l'euro comme monnaie, l'Andorre, Monaco, Saint-Marin et Le Vatican ne font pas partie des pays de la zone Euro.

Société Générale met également à votre disposition les Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires - Particuliers actuellement en vigueur à la date du 01/01/2025.

# Tarifs

Conditions et tarifs appliqués aux opérations bancaires

PARTICULIERS



Retrouvez-les dans nos Agences Société Générale et sur notre site Internet : [www.particuliers.sg.fr](http://www.particuliers.sg.fr)







Société Générale - SA au capital de 1 000 395 971,25 EUR  
552 120 222 RCS Paris - Siège social : 29 bd Haussmann, 75009 Paris  
Intermédiaire en assurances, dûment enregistré à l'ORIAS sous le  
n° 07 022 493 - [www.orias.fr](http://www.orias.fr) - N° ADEME : FR231725\_01YSGB.  
SG est une marque de Société Générale - Studio Société Générale  
Réf. : (J) 512515 - Novembre 2024.

